



**Initiative intersectorielle**  
**« Développement Urbain et Ressources en eau :**  
**Petites Villes Côtières Historiques » (P.V.C.H)**  
**1997-2003**

**Rapport d'évaluation**



**Rachid Sidi Boumedine,**  
évaluateur externe  
Janvier 2004

# SOMMAIRE

## Avertissement

<b>1. Résumé exécutif</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Introduction</b> .....	<b>10</b>
<b>3. Objectifs généraux de l'initiative et sélection des cas-pilotes</b> .....	<b>12</b>
.1. Les objectifs généraux de l'initiative.....	13
3.2. Les cas-pilotes : critères et processus de sélection.....	14
<b>4. Evaluation</b> .....	<b>15</b>
4.1. Les objectifs de l'évaluation.....	16
4.2. Méthodologie.....	17
<b>5. Résultats et impacts principaux</b> .....	<b>19</b>
5.1. Essaouira, Maroc (1997).....	21
5.2. Mahdia, Tunisie (1999).....	24
5.3 Omišalj, Croatie (2000).....	27
5.4. Saïda, Liban (2001).....	29
5.5. Jableh, Syrie (2002).....	31
<b>6. Leçons retenues</b> .....	<b>33</b>
6.1. Portée et limites de l'évaluation.....	34
6.2. Une initiative en consolidation.....	35
6.3. Ancrage ou redéploiement ? .....	37
<b>7. Recommandations</b> .....	<b>39</b>
7.1. Enjeux majeurs et étapes .....	40
7.2. Recommandations relatives à la structuration et à la conduite de l'initiative.....	41
7.3. Recommandations relatives à la capitalisation, la formation et les échanges.....	44
7.4. Recommandations pour la préparation d'un transfert efficace.....	46
<b>8. Annexes</b> .....	<b>47</b>
8.1.Recommandations de la réunion d'évaluation d'Essaouira (30 novembre – 2 décembre 2003).....	48
8.2.Observations des experts internationaux .....	52
8.3.Déclaration d'Istanbul (Habitat II en 1996).....	54

### ***Avertissement***

Le présent document reprend le contenu du rapport d'évaluation externe présenté comme document de travail au Séminaire d'évaluation d'Essaouira (30/11/2003 au 2/12/2003) et les remarques ou recommandations qui en ont résulté.

## **1. Résumé exécutif**

### **I-Introduction : Contexte et principes de l'initiative P.V.C.H. de l'UNESCO**

Dans le cadre du Grand Programme III du 31C/5, le Programme MOST a poursuivi des projets de recherche et de recherche-action sur le thème des villes. Au sein des réseaux MOST, ***l'initiative intersectorielle « Développement urbain : Petites villes côtières historiques » P.V.C.H. a été lancée en 1996*** avec le programme intergouvernemental PHI\*, dans le cadre de la plate-forme CSI\*\*. Cette initiative s'est appuyée sur les résultats de recherche sur les migrations « campagnes-villes » dans la région arabe et elle contribue aussi au réseau de recherche sur le rôle des villes intermédiaires face à l'urbanisation mondiale : en effet, P.V.C.H. est une illustration dans un contexte géographique précis – les zones côtières – du rôle majeur d'accueil par les villes moyennes ou petites des populations issues des migrations rurales et de régulateur des réseaux urbains nationaux et interrégionaux. Les priorités de la gestion durable des ressources en eau douce et du développement durable des zones côtières du Secteur des Sciences ont aussi été prises en compte. Cette initiative a été mise en œuvre avec les Bureaux Régionaux de Beyrouth, Rabat et Venise et avec le soutien technique du Secteur de la Culture. Le rôle majeur de MOST dans cette entreprise a été déterminé à la base par la prise en considération des besoins des populations locales.

Fondée sur la Déclaration d'Istanbul (Habitat II en 1996) et sur la Charte de l'ICOMOS sur les villes historiques (1987), cette initiative a pour objectif principal de promouvoir auprès des décideurs de politiques publiques les principes socio-économiques, environnementaux et culturels d'une approche interdisciplinaire et durable pour le développement urbain de certaines petites villes côtières historiques de la Méditerranée et de l'Adriatique. Les modalités de cette initiative concernent principalement la transmission des résultats de la recherche scientifique aux différents acteurs de la chaîne de gestion et de production de l'environnement urbain en zone côtière. Cette transmission est concrétisée par la mise en œuvre de partenariats entre villes et universités mais aussi entre des villes ayant déjà fait face à des problématiques similaires et par la réalisation d'activités de terrain et d'études prospectives en urbanisme sur les villes cas pilotes qui répondent aux critères élaborés par le Comité de pilotage établi en 1998.

Cinq cas pilotes d'études sont en cours ou ont été réalisés de 1997 à 2003 : à Essaouira lancée en 1997 (Maroc) ; à Madhia en 1999 (Tunisie) ; à Omisalj en 1998 (Croatie) ; à Saïda en 2001 (Liban) ; à Jableh en 2003 (Syrie).

Les villes partenaires comprennent entre autres, Nantes et La Rochelle (France), Taglio di Po' (Italie), Kotor (Montenegro) ou Kusadasi (Turquie). Chaque cas-pilote a été lancé après réception d'une requête officielle d'un Etat Membre. Lorsque la ville candidate a été acceptée, les problèmes majeurs du développement urbain et ses caractéristiques ont été identifiés par des experts internationaux des secteurs concernés SHS, SC et CLT. Les problématiques majeures ainsi que les projets architecturaux et urbains conçus par la ville sont étudiés lors d'un séminaire international co-organisé par les autorités nationales et locales concernées par cette ville et l'UNESCO. Les projets municipaux ont souvent fait l'objet de critiques

---

\* PHI Programme Hydrologie Internationale

\*\* CSI Coastal Regions & Small Islands (Régions côtières et petites îles)

majeures des experts internationaux et l'impact le plus significatif des séminaires de l'UNESCO a été d'inciter les municipalités à reformuler voire à annuler certains projets locaux. Les recommandations, concernant les futures politiques urbaines, si elles sont approuvées par les autorités nationales et locales, ont été mises en œuvre grâce au soutien de l'UNESCO ou de villes et institutions partenaires du réseau ou bien être exécutées directement au niveau de la ville, de la région ou de l'état concerné.

## **II Principales constatations :**

L'évaluation a été lancée à l'initiative du programme MOST pour renforcer l'évaluation générale en cours et sa réorientation pour sa Phase II (2004-2009) . Cette évaluation de l'initiative P.V.C.H. a été réalisée au moment où un niveau critique a été atteint dans sa mise en œuvre. En effet, tant au niveau du suivi des villes cas-pilotes, des activités opérationnelles créées que de la formulation des partenariats et de la prise en compte de nouvelles villes, il s'agit de trouver des ressources humaines et financières, pour poursuivre de façon appropriée la gestion de ce réseau et des activités opérationnelles qui en découlent.

L'évaluation de l'initiative P.V.C.H., ***précurseur à l'UNESCO des projets relatifs aux thèmes transversaux\* officiellement lancés en 2002*** , a été réalisée en deux temps. En premier lieu, un consultant a réalisé un rapport provisoire d'évaluation sur la base de l'étude des dossiers de l'initiative P.V.C.H. et d'entretiens avec tous les partenaires tant au niveau de l'UNESCO que des villes visitées par l'évaluateur (Essaouira, Mahdia et Omišalj). Dans un deuxième temps, une réunion de tous les partenaires, Maires, experts nationaux et internationaux, représentants des ONG, a été organisée du 30 novembre au 2 décembre 2003 par l'UNESCO dans la première ville pilote du réseau, Essaouira au Maroc, pour soumettre à tous le document provisoire d'évaluation et recueillir des recommandations globales sur les orientations futures à donner à l'initiative P.V.C.H.

Les constatations faites au terme de cet exercice sont de deux ordres, celles qui s'appliquent aux villes cas d'études et celles qui concernent l'initiative P.V.C.H. de l'UNESCO en général :

- L'initiative P.V.C.H. visant à faire adopter par les villes cas-pilotes de bonnes pratiques repose sur l'adhésion des villes et la bonne volonté des acteurs sans leur offrir en échange de stimulants matériels pour les encourager : la prise de conscience progressive relative à la mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales en concomitance avec un développement socio-économique durable dans les politiques et les stratégies des projets urbains est clairement un des acquis majeur de l'initiative au bout de six ans d'expérience.

Cet acquis est d'autant plus notable que les législations, les dispositifs institutionnels, les ressources, parfois même la taille de la ville et son rôle régional ne lui donne pas toute latitude pour agir selon les principes proposés par l'UNESCO sur le développement urbain intégré.

- L'initiative P.V.C.H. a pu être développée par l'UNESCO dans la mesure où pré-existait sur place un projet local de développement soutenu par une équipe et une personnalité d'envergure nationale même si les objectifs proposés étaient souvent orientés vers des projets locaux de développement élitistes tournés uniquement vers le tourisme balnéaire, consommateur de territoires côtiers.

- Cette initiative P.V.C.H. a mis en exergue le fait que les villes côtières offrent un champ d'application où les changements socio-économiques et

---

\* Intitulé officiels des 31 et 32 C/5

environnementaux se développent de façon accélérée et aiguë puisque les quatre paramètres majeurs qui définissent le développement humain durable s'y retrouvent de façon particulièrement interactive :

-Au niveau environnemental et culturel : les problèmes d'intrusion d'eau marine, de stabilité du littoral, de maintien de la biodiversité marine, de la gestion des déchets liquides et solides et enfin de la consommation effrénée du territoire côtier et des zones naturelles par l'urbanisation entraîne souvent la fossilisation ou la destruction du patrimoine urbain ou archéologique et la perte des repères de l'identité socioculturelle de la ville

-Au niveau économique : la disparition des activités traditionnelles comme la pêche et l'artisanat au profit d'une monoculture du tourisme, les faibles ressources nationales allouées aux infrastructures déstabilisent la ville

-Au niveau social : la sur-densification des centres historiques due aux vagues de migrations rurales, le chômage et la fuite des jeunes les plus éduqués vers les capitales régionales, voire nationales, puis l'éviction des plus pauvres, au cours des opérations de réhabilitation touristiques des quartiers historiques côtiers, vers des zones d'urbanisation éloignées exacerbent les tensions

-Participation : la côte est le territoire où les tensions entre les activités humaines et la préservation des ressources naturelles sont les plus évidentes et la participation de tous les acteurs du développement est inévitable pour atteindre la durabilité du développement.

L'initiative P.V.C.H. de l'UNESCO a donc stimulé d'une part :

i)une prise de conscience, auprès des différents intervenants dans la prise de décision sur les politiques urbaines publiques, de l'interdépendance entre les problèmes physiques affectant les ressources naturelles et culturelles et les transformations socio-économiques des activités humaines en liaison avec l'expansion urbaine, et par conséquent ;

ii)une prise de conscience de la nécessité d'appliquer les principes d'une approche interdisciplinaire participative et de faire réaliser des études d'impacts avant de mettre en œuvre des projets urbains de réhabilitation ou de développement.

### **III Résultats saillants et impacts :**

*La participation massive et l'expertise de haut niveau des intervenants internationaux qui ont formulé publiquement des critiques étayées, par les résultats de la recherche scientifiques ou par des expériences similaires, a permis l'ouverture d'un débat public au sein des municipalités. Ce débat ouvert par l'UNESCO a permis la re-formulation voire l'annulation de certains projets urbains.*

Avant de devenir cas-pilotes au sein de l'initiative P.V.C.H. de l'UNESCO, les villes étaient déjà sous l'influence d'un projet urbain dirigé par une personnalité locale d'envergure nationale : ceci explique parfois le décalage entre le projet urbain annoncé, lors de l'étude par les experts de l'UNESCO, du projet urbain de la ville et sa mise en œuvre. Soucieuses de leur image, comme l'illustre le seul fait de leur candidature comme ville pilote de UNESCO, les villes tiennent à garder le label que confère l'inscription dans un programme de l'Organisation.

D'un cas pilote à l'autre, on peut noter la multiplication des partenaires : on est passé de la situation où les universités européennes réalisaient des constats et des diagnostics, tant au niveau de relevés architecturaux et urbains, des pollutions environnementales et des désordres sociaux engendrés par les mutations économiques, à l'état actuel où les universités européennes et locales collaborent pour élaborer des études prospectives en urbanisme, participer à des projets municipaux de terrain et former des intervenants locaux. Au fur et à mesure que de

nouvelles villes ont été prises en compte, les problématiques et les démarches se sont affinées et chaque ville étudiée a permis la mise au point de nouveaux outils d'intervention et de coopération et a contribué ainsi à l'avancement de l'initiative régionale.

Cependant il faut noter une grande défaillance au niveau de la mise en réseau des résultats acquis et des expériences réalisées tant au niveau de la coordination de l'initiative P.V.C.H. par l'UNESCO qu'au sein des municipalités concernées.

Au cas par cas, l'impact de l'initiative de l'UNESCO s'est concrétisé de façon différente :

-A Essaouira lancée en 1997, le tissu associatif existant a pris conscience du rôle de moteur que des ONG comme le Comité local Agenda 21 ou l'Association Essaouira-Mogador pouvaient avoir pour influencer sur les décisions politiques municipales. Cependant les alertes des experts de l'UNESCO n'ont pas été prises en compte en ce qui concerne l'état critique d'abandon des quartiers historiques les plus pauvres et la dénaturation du site classé Patrimoine Mondial en 2001 par des projets locaux de spéculation foncière et commerciale

-A Mahdia en 1999, des réalisations ponctuelles concrètes tant sur l'environnement que sur le tissu urbain historique sont en cours. Les recommandations de l'UNESCO, ont concerné l'annulation d'un projet local de développement touristique et la réhabilitation de la dune bordière, ont été suivies mais les expériences accumulées n'ont pas été mises en réseau et il n'y a pas eu de coordination par la municipalité de toutes les actions lancées.

-A Omišalj, lancement en 1998, les études prospectives d'urbanisme réalisées sous l'impulsion du bureau régional de l'UNESCO à Venise ont été prises en compte par la municipalité mais aussi au niveau régional : les universités européennes ont travaillé de façon interdisciplinaire avec la municipalité d'Omišalj et une méthodologie intersectorielle pour le projet local a été développée et validée.

-A Saïda en 2001, les autorités régionales et municipales ont pris en compte les recommandations majeures des experts de l'UNESCO sur le ré-aménagement du littoral au droit de la vieille ville. Un atelier de diagnostic urbain sur un quartier historique a été lancé avec des universités libanaises et européennes alors qu'une étude environnementale est en cours sur la plage nord de la ville avec les experts de l'UNESCO. Cependant la problématique d'ensemble d'aménagement du territoire urbain littoral n'a pas été envisagée pour le moment.

-A Jableh en 2003, les recommandations de l'atelier de travail de janvier 2003 ont permis de faire arrêter le bétonnage de tout le littoral et ont éveillé une prise de conscience forte sur la nécessaire mise en valeur des vestiges archéologiques d'époque grecque, romaine, byzantine et ottomane et de l'environnement marin naturel : les universités européennes et syriennes préparent un atelier de terrain pour le troisième trimestre 2004.

#### **IV- Leçons tirées :**

L'évaluation a révélé tant au niveau global qu'à celui des municipalités des villes cas pilotes qu'un réel besoin avait été exprimé par ces villes pour obtenir, entre autres :

-une expertise internationale et nationale au niveau des choix de politiques de développement pour leur ville face à des mutations socio-économiques importantes et les effets de la globalisation matérialisés souvent par le déclin des activités traditionnelles, l'essor du tourisme et les migrations rurales ;

-une reconnaissance au niveau national de leur valeur environnementale et culturelle et de graves difficultés concernant la réalisation de travaux d'infrastructure lourde comme un aéroport ou un agrandissement portuaire ;

- un label international par le rattachement à un programme UNESCO en vue de renforcer le développement du tourisme ;
- une ouverture sur des échanges avec d'autres villes souffrant des mêmes problème de croissance

En revanche, les pratiques locales et les objectifs électoraux à court terme accompagnés des changement d'équipes municipales ont souvent entraînés des ruptures d'élan pour la mise en œuvre des recommandations ou la mise en réseau des expériences qui n'ont pas été soutenues par l'UNESCO. Au niveau de la gestion et du développement de cette initiative, son caractère **précurseur des projets relatifs aux thèmes transversaux** n'a pas été appuyé par la création d'une structure formelle de suivi tant au niveau du siège que des trois bureaux hors siège concernés : tous ces efforts ont tenu par la bonne volonté des spécialistes de programme soutenus par les Directeurs de programmes en ce qui concerne MOST et la plate-forme CSI.

***Pour être renforcé, cette initiative aurait du être incluse dans les projets relatifs aux thèmes transversaux lancés en 2002 par l'UNESCO pour éviter un manque de financement institutionnel minimal , de coordination au niveau du suivi des cas pilotes et de l'animation du réseau en lui- même.***

***En ce qui concerne sa transférabilité, la méthodologie développée par MOST est tout à fait applicable à d'autres régions géographiques, dans les zones côtières comme à l'intérieur des terres. Les qualificatifs « Historiques » et « Côtières » dans l'intitulé de cette initiative donnent un contexte au problème mais ne pré-déterminent pas toute l'approche.***

#### **V-Recommandations /Points saillants :**

1-Les différents partenaires présents à la réunion d'évaluation tenue à Essaouira du 30 novembre au 2 décembre 2003, maires, experts nationaux et internationaux et représentants des universités, ainsi que l'évaluateur externe recommandent que l'initiative P.V.C.H. se poursuive de façon à valoriser les investissements humains et financiers et les résultats obtenus entre 1997 et 2003.

2-Cependant dans cette deuxième phase, l'initiative P.V.C.H. devrait mettre l'accent sur la capitalisation des acquis et des expériences des cas existants en valorisant leur caractère pilote dans le cadre d'une mise en réseau inter-active entre les différentes villes et universités concernées : les enseignements novateurs qui en ressortent doivent être consolidés et validés avant d'être transmis à d'autres villes ayant à faire face à des problématiques similaires de développement et de gestion d'une petite ville côtière dans le cadre d'un projet relatifs aux thèmes transversaux.

3-Il est recommandé que de tels acquis puissent servir de base à l'élaboration de formation de techniciens et de cadres municipaux mais aussi à la création de cursus dans les universités des régions concernées.

4-Dans ce contexte, l'objectif principal de la mise en réseau concerne les échanges au niveau horizontal, ( les villes entre elles, les universités entre elles ) mais aussi au niveau vertical en impliquant largement les mouvements associatifs et les autorités régionales et nationales grâce à l'action des bureaux régionaux de l'UNESCO qui eux aussi devraient travailler en réseau régional.

5-Il a été vivement recommandé par tous les experts de limiter cette initiative aux cas-pilotes existants lesquels nécessitent encore des travaux d'approfondissement des processus et des activités en cours.

En ce qui concerne les activités locales, il est recommandé de promouvoir des systèmes d'information accessibles à toutes les catégories de population, d'élargir la problématique de la réhabilitation du patrimoine à la dimension sociale et à l'échelle de quartiers qui est l'un des thèmes majeurs de la stratégie de la section développement urbain du programme MOST de l'UNESCO et de favoriser certaines initiatives visant à promouvoir la gestion participative et démocratique de ces villes.

La répliquabilité potentielle de l'initiative P.V.C.H. est réelle, d'une part,

i) quant à l'ouverture de débat public sur les choix de politique urbaine par les municipalités concernées grâce au forum ouvert par les séminaires UNESCO et, d'autre part ;

ii) pour sensibiliser des autorités municipales sur le rôle que peut jouer leur ville dans le développement équilibré des réseaux urbains nationaux face aux mouvements migratoires. De même, les expériences de terrain, relatives à la revitalisation des quartiers historiques (maisons laboratoires) ou la mise en valeur de l'environnement côtier, sont adaptables dans d'autres villes côtières de la mer Noire, de la région du Golfe Persique ou de la Mer Rouge. Les mêmes principes et approches sont applicables dans des régions non côtières. Cependant, ceci n'est pas prévu dans le 32C/5.

## 2. Introduction

La terminologie de « *Petites Villes Côtières Historiques (P.V.C.H.)* » ne rend pas justice – même si dans son principe l’initiative en est une reconnaissance tacite – aux remarquables conjonctions que les villes de l’initiative représentent. En dehors de la « jeune » *Essaouira*, dont la fondation par le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdallah date de 1765, c’est depuis la plus haute Antiquité, sinon la préhistoire (*Saïda, Mahdia*), que les sites des villes ont été habités. Trois raisons ont justifié leur fondation et leur développement : l’abondance de l’eau, un abri pour la pêche puis le commerce et des terres cultivables.

Les traces archéologiques dans et autour de ces villes soulignent leur place dans la naissance des civilisations modernes, au point que, comme dans les cas de *Jableh, Mahdia* et *Saïda*, il faille songer au meilleur moyen de « démêler » l’ancien et le nouveau, de valoriser sans muséifier ce riche patrimoine. Cette richesse illustre le rôle de capitale royale qu’elles ont joué par le passé (*Mahdia, Saïda*) ou leur place spirituelle fondatrice (*Omišalj*).

Actuellement, en raison principalement de l’action de l’homme, parfois aussi en raison de l’affaiblissement du rôle économique de ces villes, l’équilibre délicat entre la préservation des ressources naturelles de ces sites et le développement des activités humaines a été fragilisé, sinon rompu.

**Essaouira, Maroc**  
Vue de la Muraille et du front de mer  
Décembre 2003  
Photo : G. Scaglietta



Face à cette situation, l’initiative P.V.C.H. de l’UNESCO semble en apparence modeste : modeste puisqu’il s’agit de « petites villes », modeste dans ses objectifs « impulser, animer, produire et diffuser de bonnes pratiques », modeste dans ses ressources financières et humaines. Pourtant, l’évaluation de l’initiative centrale de l’UNESCO, à savoir aider les autorités locales à adopter des politiques urbaines propres à atténuer les impacts des actions anthropiques (l’urbanisation entre autres) sur les milieux naturels et les ressources, et à sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel et culturel, devrait conduire à mettre en évidence deux dimensions qui démentent l’apparente modestie de l’initiative :

1. La première de ces dimensions concerne les résultats directs ou indirects des actions engagées dans ces villes : malgré leur caractère récent, elles ont impulsé ou renforcé des dynamiques de développement – souvent dans le secteur du tourisme – au point qu’il s’agit dans certains cas d’effets auto-entretenus (*Essaouira*).

Ainsi, dans le futur, il s’agira pour l’essentiel de réorienter et canaliser les projets, pour éviter les effets d’« emballement » en veillant au respect des principes fondateurs du projet (*Essaouira*).

2. La seconde dimension se rapporte précisément aux deux types de résultats que pouvait escompter l'UNESCO : une adhésion plus prononcée et plus active des villes concernées aux principes du développement durable et une accumulation de savoirs et savoir-faire dans le traitement des questions liées au développement durable.

En raison des enjeux réels – changer les situations concrètes et améliorer les pratiques d'intervention des villes –, l'initiative est allée bien au-delà des attentes au vu des moyens qui lui ont été alloués.

Les résultats devraient être d'autant plus appréciés à leur juste mesure que cette initiative, lancée en 1997, ne relève pas de la démarche dite des « projets relatifs aux thèmes transversaux » initiée en 2002 (autour des deux axes prioritaires que sont la lutte contre la pauvreté et les nouvelles technologies d'information). C'est pour cette raison qu'il convient de ne sous-estimer ni les dynamiques amorcées ni le caractère novateur de l'initiative P.V.C.H. car il a engendré :

- la mise en pratique d'une démarche qui associe des disciplines différentes ;
- le développement de collaboration entre secteurs, sans qu'il y ait eu, dans une institution où les codes et procédures ont leur importance, un « mode d'emploi » préalable ;
- la rédaction d'une plate-forme et une conduite de l'opération qui a permis des accumulations quant aux « modes de faire » et la création de partenariats ;
- l'élaboration et la disponibilité a posteriori du cadre méthodologique résultant du croisement entre des approches pluridisciplinaires méthodiques (*Omišalj, Jableh...*) et des acquis sur des sujets précis (Maison-Laboratoire de *Mahdia*, dynamique associative à *Essaouira*, réhabilitation des dunes bordières à *Mahdia*) ;
- l'obtention de l'adhésion des acteurs aux principes édictés par l'UNESCO comme l'illustrent les cas du réaménagement des boulevards côtiers à *Jableh* et *Saïda* et du mouvement de contestation de la construction d'un complexe hôtelier proche de la Muraille à *Essaouira* né en octobre 2003 ;
- l'assomption de ces principes directeurs par les animateurs locaux désireux d'élargir le champ du projet à l'échelle de la région (*Essaouira, Omišalj*) ou d'intégrer dès à présent l'arrière-pays dans la ville cas-pilote (*Jableh, Saïda*).

C'est à partir de ces avancées que doit être défini le sens de la réorientation de l'initiative dans sa Phase II : soit aller dans le sens de l'élargissement et de l'essaimage (dans les régions situées autour des villes cas-pilotes) ou de la transposition (vers d'autres villes dans d'autres pays), soit s'assurer de l'enracinement de l'initiative dans les actuelles villes cas-pilotes avant de penser à l'étendre.

Ces deux visions toutes deux légitimes pourraient être rapprochées sous le thème de la capitalisation des acquis et des savoirs par l'utilisation d'un support graphique et/ou informatique pour leur diffusion (publication, site WEB).

Après six ans d'activité, l'initiative P.V.C.H. se trouve aujourd'hui à une époque charnière dans son évolution en tant qu'initiative régionale et intersectorielle. Les expériences acquises et les données collectées sont suffisamment abondantes pour pouvoir prendre du recul dans l'analyse et envisager des propositions de révisions d'objectifs, de structure et de fonctionnement en vue de l'amélioration de l'initiative

dans son ensemble, pour répondre à l'attente des villes du réseau exprimée lors de la réunion générale d'évaluation en décembre 2003.

### **3. Objectifs généraux de l'initiative P.V.C.H. et sélection des cas-pilotes**

### 3.1. Les objectifs généraux

Dans le cadre du Grand Programme III du 31C/5, le Programme MOST<sup>1</sup> a poursuivi les projets de recherche et de recherche-action sur le thème des villes et des questions urbaines. Au sein de ces réseaux MOST, l'initiative intersectorielle « *Petites Villes Côtières Historiques* », lancé en 1996 avec le Programme Intergouvernemental PHI<sup>2</sup>, dans le cadre de la plate-forme CSI<sup>3</sup>, s'est appuyé sur les résultats des recherches sur les migrations « campagnes-villes » dans la région arabe et sur les résultats des études du groupe UIA<sup>4</sup>/CIMES<sup>5</sup>/MOST « Villes Intermédiaires et Urbanisation Mondiale » mais aussi sur les priorités de la gestion durable des ressources en eau douce du PHI et du développement durable des zones côtières du secteur des sciences.

L'initiative P.V.C.H. fondée sur les points 5 et 8 de la Déclaration d'*Istanbul* (Habitat II-1996) et de la Charte sur les Villes Historiques de l'ICOMOS<sup>6</sup> en annexe, a pour objectif principal de promouvoir auprès des décideurs des politiques publiques **les principes d'une approche interdisciplinaire et viable au développement urbain de petites et moyennes villes historiques situées sur les côtes méditerranéennes** répondant aux critères élaborés en 1998 par le Comité Scientifique de l'initiative, à savoir :

- prise en compte des paramètres relatifs à l'environnement naturel, socio-culturel et économique pour lancer les projets architecturaux et urbains de la ville ;
- prise en compte des paramètres généraux de développement du bassin abritant la ville et la relation au réseau urbain national ;
- promotion de la participation de la société civile (ONG, universités ou instituts spécialisés locaux et nationaux) dans la conception et la mise en œuvre des projets urbains ;
- promotion de projets pilotes de démonstration dans les domaines de la gestion environnementale (eau, littoral, ...) ou de la réhabilitation urbaine des centres historiques situés en front de mer ;
- soutien à la mise en œuvre de partenariat entre les villes côtières de l'Europe du Nord et des villes cas-pilote du réseau UNESCO.

**Il faut souligner qu'il s'agit bien de promouvoir les principes d'une approche pluridisciplinaire du développement urbain qui renvoie à la problématique du développement social durable.**

#### **Mahdia, Tunisie**

Vue de la Médina et du front de mer

Février 1998

Photo : R. Sidi Boumedine



1 MOST : Management of Social Transformation.

2 PHI : Programme Hydrologique International.

3 CSI : Coastal region and Small Islands.

4 UIA: Union Internationale des Architectes

5 Cuidades Intermedias y urbanizacion mundial

6 International Council of Monuments and Sites

### **3.2. Les cas-pilotes : critères et processus de sélection**

Le choix des villes susceptibles de faire partie de ce réseau est basé sur les critères communs suivants :

1. Population maximum de 500.000 habitants ;
2. Enclavement de la ville par rapport aux transports nationaux inter-agglomérations ;
3. Manque de soutien au niveau national pour le développement des infrastructures, de la formation des cadres municipaux et des professionnels de la gestion urbaine ;
4. Centre historique en front de mer affecté par des désordres physiques dans le bâti dû aux infiltrations d'eau, à l'érosion côtière et à de profondes mutations socio-économiques ;
5. Dégradation des conditions de vie des habitants les plus défavorisés et augmentation des problèmes sociaux ;
6. Accroissement de la pollution des eaux marines et des réserves d'eau douce ;
7. Déclin des activités économiques traditionnelles du à l'épuisement des ressources naturelles et à la pression des phénomènes de mondialisation et de globalisation sur les économies locales ;
8. Valeur nationale et internationale du patrimoine urbain situé dans la ville qui mériterait un soutien et une mise en valeur au niveau international ;
9. Valeur des traditions de la vie quotidienne au niveau des manifestations artistiques et des activités artisanales ;
10. Manque d'informations et de participation de la société civile (habitants, ONG, ...).

Cinq cas d'étude ont été engagés de 1997 à 2002 :

- *Essaouira (Maroc)*: 1997
- *Mahdia (Tunisie)* : 1999
- *Omišalj (Croatie)* : 2000
- *Saïda (Liban)* : 2001
- *Jableh (Syrie)* : 2002

Chaque cas-pilote a été lancé à la suite d'une requête officielle d'un Etat membre, auprès du Programme MOST ou des Bureaux Régionaux (*Beyrouth, Rabat* ou *Venise*). Lorsque la ville candidate a été acceptée, à la suite d'une mission UNESCO d'évaluation, les problèmes majeurs de développement et les caractéristiques ont été ensuite identifiées par des experts internationaux dont les missions ont été financées par les secteurs de l'UNESCO concernés, les Sciences Humaines et Sociales (SHS), les Sciences Naturelles (SC) et la Culture (CLT).

Les problématiques majeures ainsi que les projets architecturaux et urbains ou environnementaux proposés par la ville sont étudiés et évalués lors d'un Séminaire International co-organisé par les autorités nationales et locales concernées par cette ville et par l'UNESCO. Un forum est alors ouvert pour proposer aux décideurs les recommandations formulées, par les experts nationaux et internationaux participants à ce séminaire, sur les stratégies et la politique urbaine de la ville concernée.

Les recommandations, lorsqu'elles sont prises en compte par les autorités nationales et locales, peuvent être mises en œuvre grâce au soutien de l'UNESCO ou de villes et institutions partenaires du réseau ou bien être exécutées directement au niveau de la ville, de la région ou de l'Etat.

## **4. Evaluation : objectifs et méthodologie**

#### **4.1. Les objectifs de l'évaluation**

L'évaluation de cette initiative P.V.C.H. a été demandée par le Programme MOST du Secteur des Sciences Humaines et Sociales pour renforcer sa propre évaluation générale en cours et sa réorientation pour la Phase II (2004-2009). Cette évaluation spécifique complète l'évaluation sur les projets « recherche-action » comme cela a été réalisé dans le cadre de 31C/5 sur le projet « Villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement » qui s'est terminé en décembre 2001<sup>7</sup>.

L'évaluation de l'initiative intersectorielle « *Développement urbain et ressources en eau douce : Petites Villes Côtières Historiques* » a été demandée au moment où elle atteint un niveau critique de sa mise en œuvre en raison du nombre et de la diversité des opérations :

- suivi global des villes cas-pilotes ;
- activités opérationnelles en cours ou en voie d'engagement comme les Maisons-Laboratoires (chantier-école et réhabilitation participative des quartiers anciens) ;
- formulation de partenariats entre villes et Universités du Nord et villes cas-pilotes ;
- prise en compte de la demande de nouvelles villes souhaitant être prises comme cas d'études de l'initiative « *Petites Villes Côtières Historiques* ».

Il s'agit de trouver des ressources humaines et financières dans le cadre de la coopération bi et multilatérale susceptible de soutenir de façon appropriée la gestion de ce réseau et des activités opérationnelles qui en découlent.

Il est attendu de cette évaluation qu'elle apporte des réponses aux questions suivantes :

- *Quels ont été les impacts (prévus/inattendus ; positifs/négatifs) sur les politiques publiques de développement urbain dans les villes-pilotes ?*
- *Y a-t-il une prise d'initiative plus forte de la part des autorités locales ou nationales dans le sens du développement urbain et de la préservation de l'environnement et du patrimoine historique des villes ?*
- *Quel a été l'impact de l'initiative P.V.C.H. (impacts sociaux, économiques, environnementaux, techniques : réhabilitation du littoral, désenclavement de la ville par rapport à la région ou au pays, amélioration des conditions de vie quotidienne) sur la société civile et la population (en dehors de la question de la participation) ? A court terme et long terme ?*
- *Y a-t-il eu des impacts au-delà de la zone cible ? Les zones environnantes ont-elles subi des effets positifs/négatifs de l'initiative ?*

Il est aussi attendu de l'évaluation qu'elle permette d'envisager des solutions alternatives pour la poursuite éventuelle de l'initiative (Phase II) pour la période 2004-2007 (avec quels partenaires, quel cadre général, quels objectifs et quelles orientations ?) et qu'elle évalue sa replicabilité éventuelle dans une autre région (*Adriatique, Mer Noire, Caraïbes*).

Pour cela, l'évaluation devrait apporter des précisions concernant :

- Les possibilités réelles d'application des recommandations issues de l'évaluation (celles de l'évaluateur externe et celles résultant de la réunion

---

<sup>7</sup> « Politiques pour lutter contre la pauvreté urbaine », Most Policy paper n° 8 par Denis Merklen.

d'évaluation avec les partenaires) au regard du peu de **ressources humaines et financières** allouées par les 3 secteurs dans le 32C/5 pour 2004-2005 ;

- **Les souhaits des autorités** nationales (ministères) et locales (maires) pour la phase II;
- Quels pourraient être les **organismes scientifiques** européens ou méditerranéens (URBAMA, IREMAM, Institut Européen de la méditerranée de *Barcelone*) ou les Agences des Nations Unies (UNEP, UN-Habitat...) à même de soutenir l'initiative pour lequel l'UNESCO fournirait un cadre général et des appuis ponctuels ?

**Les principaux partenaires concernés par l'évaluation sont les maires des villes cas-pilotes, les ONG locales et les Universités, les gouverneurs de région, les responsables des Ministères concernés au niveau national ou régional (Ministères de l'urbanisme, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de l'environnement, de la culture, du développement, gouverneurs ou agences de développement urbain régionales) et au niveau de l'UNESCO les partenaires du programme MOST : SC/PHI, SC/CSI (ponctuellement IOC<sup>8</sup> et MAB<sup>9</sup>, CLT et WHC<sup>10</sup>).**

#### **4.2. Méthodologie**

L'évaluation a été réalisée en deux temps :

1. par un évaluateur externe ;
2. par une réunion de tous les partenaires.

L'évaluateur a présenté une méthodologie détaillée de son travail dont le but était d'affiner ou de nuancer les critères de l'évaluation compte tenu d'une part des modes d'action de l'UNESCO (inciter, impulser, persuader les acteurs municipaux d'adopter de bonnes pratiques) et d'autre part des conditions de définition des contenus des projets dans les villes cas-pilotes retenues :

- les villes candidates décident en dernier ressort – après l'émission de recommandations par des experts lors des Séminaires de lancement – du contenu à donner à leur projet ;
- les formes de la gouvernance (rôle de la Municipalité, niveau de décentralisation) tout comme les prérogatives dévolues aux différentes institutions compétentes (dans les domaines du patrimoine, de l'urbanisme et de l'environnement) varient d'un pays à l'autre.

Tous ces éléments, tout en rendant indispensable l'examen au cas par cas, réduisent de fait les conditions de la comparabilité en matière d'efficacité, d'impact, de durabilité.

Après analyse des documents disponibles au Siège (comptes rendus de mission, Actes des Séminaires, correspondances), l'évaluateur s'est rendu dans les villes où ont été engagés les trois premiers cas-pilotes (*Essaouira, Mahdia, Omišalj*) en vue de procéder aux observations directes et à l'interview des principaux acteurs locaux des projets.

---

<sup>8</sup> International Oceanographic Commission

<sup>9</sup> Man and the Biosphere

<sup>10</sup> World Heritage Center

Cette première évaluation externe a été confrontée à tous les partenaires lors d'une réunion générale d'évaluation qui s'est tenue à *Essaouira* du 30 novembre au 2 décembre 2003. Entre-temps, l'évaluateur s'est entretenu avec les représentants des Secteurs impliqués dans le projet et des experts au Bureau de Contrôle Interne de l'UNESCO.

## **5 - Résultats et impacts principaux**

Il s'agit d'apprécier les résultats atteints ou attendus dans chacun des cas-pilotes pour mesurer les impacts de l'initiative P.V.C.H. Sommes-nous en situation de conclure à une durabilité des projets ?

A quelles conditions, chaque cas ayant sa particularité, peut-on espérer des développements positifs ? Quelle réorientation ou bien à quel effort d'organisation doit procéder l'UNESCO pour mieux asseoir ces projets locaux dans la durée, certes, mais aussi dans le respect de la plate-forme ?

Il s'agit, à cet effet, d'examiner :

- les impacts du projet local ;
- les conditions de la durabilité ;

compte tenu des conditions de genèse du projet local, de son contenu, de ses acteurs.

D'évidence, le poids des différents projets est variable tant en raison du nombre d'opérations programmées et de leur nature, que de moyens et du temps qui leur auront été consacrés.

Aussi, si la place réservée aux différents cas-pilotes n'est pas similaire, cela ne signifie pas que les leçons à en tirer sont moins importantes.

## **5.1. Le cas-pilote d'Essaouira (1997) (80.000 habitants)**

### **1. Naissance du projet local :**

Le lancement de ce premier cas-pilote en 1997 est facilité par les travaux engagés localement par le Comité Local *Agenda 21* en accord avec les autorités provinciales et municipales, sous l'impulsion de M. André Azoulay, Conseiller du Roi du Maroc. Doté d'une stratégie qui se donnait comme objectif d'impulser un développement de la ville, axé principalement sur le tourisme culturel, le projet global des autorités résultait pour une bonne part de l'imbrication et de l'intégration de sous-projets, objet d'accords de coopération multilatérale ou bilatérale.

C'est en vertu de cette option touristique que sont entreprises la réhabilitation des remparts et des monuments ainsi que le traitement des voies dans la Médina (espaces piétonniers) et la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement.

**Essaouira, Maroc**  
Vue des remparts de la Muraille  
Décembre 2003  
Photo : B.Colin



### **2. Les axes du projet :**

Le Séminaire de lancement, en novembre 1997 a défini des axes d'intervention prioritaires dans le cadre du projet :

1. L'essentiel des recommandations se focalise sur la réhabilitation du bâti ancien et de son environnement naturel, c'est-à-dire :
  - les remparts ;
  - le quartier du *Mellah* dans la Médina ;
  - les réseaux d'eau et d'assainissement ;
  - le cordon lunaire et la lagune ;
  - les activités de substitution.
2. L'une des caractéristiques majeures du cas-pilote d'*Essaouira* est la présence d'un tissu d'associations qui jouent un rôle moteur dans la conduite et l'animation du projet : outre le Comité Local *Agenda 21* relayé en 2002 par une association co-financée par la Municipalité et la Province, il faut noter le rôle joué par la nouvelle association (nationale) Essaouira-Mogador, l'ONG ENDA-Maghreb, et, enfin, les amicales de quartiers.  
Ces associations sont destinées à être les premières bénéficiaires des monuments réhabilités (Consulat de Danemark, Consulat français) à l'exemple de *Dar Souiri* : ceci aura pour résultat un maillage de la ville (en y incluant l'ancien Palais de Justice).

### 3. Résultats et impacts :

Les résultats du projet local d'Essaouira restent très contrastés :

- on peut noter d'une part l'effort considérable de réhabilitation du tissu de la Médina à l'image du *Souk* (Marché aux grains), des Portes et des remparts, ainsi que le traitement des espaces publics, et l'amorce d'une reprise des réseaux (y compris la réalisation programmée d'une station d'épuration et d'une décharge contrôlée) ;
- d'autre part, la dynamique impulsée à l'activité touristique, le processus de transformation des *Riadhs* (grandes demeures) en « hôtels de charme », la multiplication des transactions immobilières sont autant de signaux d'un décollage économique ;
- néanmoins, ces processus ont aussi leur versant négatif : enclenchement d'une logique de recomposition sociale par un transfert organisé (par relogement) ou induit (par départ volontaire) au détriment des couches les plus vulnérables qui émigrent vers la périphérie ;
- ce phénomène est encore plus perceptible dans le cas du quartier du *Mellah*, adossé à la muraille donnant sur l'océan, et qui se trouve dans un état de dégradation très avancé.

Ce problème, qui est l'un des plus graves à Essaouira, attend une sérieuse prise en compte, alors même que cette ville a fait l'objet d'une inscription au Patrimoine Mondial.

- d'autres hypothèques pèsent sur le projet d'Essaouira à l'image du nouvel hôtel situé Porte de Marrakech (gabarit de la construction) et surtout du projet en bordure de la muraille (à proximité de Baab Sbaa) et contre lequel la Société Civile s'est élevé.

### 4. Leçons tirées du projet local :

Au regard des résultats matériels et malgré les hypothèques ci-dessus, il est à remarquer qu'Essaouira est engagée dans un processus de développement, à base touristique.

Elle doit cette dynamique à l'action soutenue et conjuguée d'institutions locales (Province, Municipalité) et d'associations, dans le cadre d'une stratégie claire et d'un pilotage unitaire.

Le cas d'Essaouira met en évidence l'importance dans la réussite des projets locaux, de l'existence d'objectifs clairs et de l'action coordonnée d'acteurs multiples qui "portent" l'initiative au niveau local.

### 5. Conclusions et recommandations :

A s'en tenir aux impacts positifs et négatifs, les développements observables et l'engagement des acteurs – institutions, associations, professionnels – la dynamique existe de même que les possibilités de prise en charge future.

La question de base concerne plutôt l'infléchissement des actions dans le but d'un meilleur respect – surtout en termes d'impacte sociaux – des paramètres du projet.

Hormis le cas de problèmes très spécialisés, les compétences existent localement. Les dispositifs institutionnels présentent – comme dans les autres pays du Maghreb, des failles qui nécessitent des aménagements pour les rendre plus opérationnels et plus adaptés aux situations existantes.

Le niveau du soutien matériel de l'UNESCO étant modeste par rapport aux ressources mobilisées, son retrait ne gênerait en rien : par contre, son appui conditionné par l'exigence du respect des règles qu'elle édicte, est déterminant. Elle peut alors agir auprès des bailleurs et des partenaires locaux pour une plus grande attention aux aspects sociaux et environnementaux, pour que la logique économique ou de rentabilité ne soit pas la principale sinon l'unique moteur des actions à Essaouira.

Le souci sous-jacent des autorités locales de garder un label "vert" et un label "culture" – pour attirer une clientèle sélective et des résidents aisés et cultivés – peut constituer un biais par lequel les organismes soucieux de la protection de l'environnement peuvent sensibiliser les décideurs soucieux de l'image d'Essaouira.

Cette dynamique n'exclut pas d'élever le niveau de compétences des cadres techniques et animateurs locaux par une formation pouvant porter sur : la gestion environnementale, le montage et le suivi de projets locaux conduits dans la logique du développement durable.

En conclusion, et progressivement, les paramètres fixés par l'UNESCO semblent mieux pris en compte dans une dynamique de développement ; ils semblent conduire même à l'élargissement des problématiques du développement durable à l'échelle de la province. Néanmoins, l'élévation sensible du niveau de conscience quant aux enjeux du projet local, ne prémunit pas totalement des risques de déviation.

Une action soutenue de l'UNESCO pour le respect des principes directeurs du développement urbain socialement durable semble nécessaire.

**Essaouira, Maroc**  
Pêcheurs  
Décembre 2003  
Photo : D.Harger



## **5.2. Le cas-pilote de Mahdia (1999) (50.000 habitants)**

### **1. Naissance du projet local:**

C'est en juin 1999, à l'occasion du deuxième Séminaire International, co-organisé par l'UNESCO et le Ministère de l'environnement de Tunisie, que le projet local de *Mahdia* a été lancé.

Axé sur trois sous-projets locaux principaux, à savoir la stabilisation des dunes de la Plage Nord (Cordon dunaire Nord), la réhabilitation de la *Sebkha* dite Ben Ghayyadha située au sud de la ville, et, enfin, la sauvegarde de la Médina, le projet local de *Mahdia* avait pour but d'aboutir à un développement durable et multidimensionnel associant tourisme et artisanat.

Dans ce cadre, les dimensions patrimoniales (patrimoine naturel et culturel) et participatives ont été affirmées comme dimensions primordiales du projet local.

**Mahdia, Tunisie**  
Vue de la presqu'île  
Photo : B.Colin



### **2. Les grands axes du projet local:**

Les recommandations les plus précises du Séminaire portaient sur :

- la nécessité d'élaborer un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) pour la Médina et l'annulation du projet de marina sur le site du port punique ;
- l'importance de la gestion des ressources en eau et de la valorisation de nouvelles ressources (eaux fluviales, dessalement) ;
- la valorisation d'un tourisme culturel et de l'artisanat local (tissage, broderies).

La municipalité de *Mahdia* a délégué la mission de suivi à l'Association de Sauvegarde de la Médina de Mahdia (ASMM) pour jouer un rôle de Maître d'ouvrage délégué dans le cadre de ce projet local.

### **3. Résultats et impacts :**

La mise en œuvre du projet local a conduit à certains résultats tangibles :

- 3.1. Les autorités locales ont déplacé le projet de marina envisagé au niveau de la presqu'île sur le site du port punique, pour le localiser au niveau de la *Sebkha*.  
C'est là une première action qui dénotait du souci de préservation du patrimoine culturel.
- 3.2. En partenariat avec les Ecoles d'Architecture de Nantes et de Tunis, l'ASMM a eu la charge de mettre en service une *Maison-Laboratoire*

destinée à une reconstitution des savoirs et savoir-faire traditionnels et d'en assurer le transfert aux habitants grâce à leur participation au projet local.

Ce projet local a – dans le même temps – progressé dans sa démarche scientifique et connu quelques aléas dans sa mise en œuvre.

3.3. Elaboration des Termes de Référence pour l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Médina (PSMV).

3.4. Pour ce qui concerne le patrimoine naturel, le projet local a donné lieu aux actions principales suivantes :

- fixation des dunes de la Plage Nord déstabilisées par la réalisation d'un « mur » d'hôtels, par la mise en place de *ganivelles* (fascines verticales) qui créent des obstacles au déplacement du sable et le stabilisent par le moyen d'un tapis végétal ;
- réalisation d'un système séparatif de collecte des eaux pluviales. Programmation d'une station d'épuration des eaux usées ;
- préparation d'un projet de marina et de création d'espaces humides protégés au niveau de la *Sebkha* : creusement de deux chenaux de jonction avec la mer, dragage de la lagune, délocalisation des industries polluantes ;
- préparation d'un projet de récupération et de dépollution des carrières abandonnées.

3.5. Création en cours d'un Comité Local *Agenda 21*.

#### **4. Leçons tirées du projet local:**

Quelles que soient le caractère novateur ou la qualité de l'exécution de certaines opérations, le projet local risque de périliter pour les raisons suivantes :

1. L'absence de transmission des informations entre les deux équipes municipales successives quant au contenu à l'initiative (PVCH), et aux actions ou contrats engagés, y compris le fait que Mahdia est censée appartenir à un réseau de villes.

2. L'absence – sans doute aussi en raison de ce qui précédait – d'une coordination et surtout d'une démarche intégrée entre les trois projets en cours (Sebkha, Médina, Plage Nord) pour les faire converger vers des résultats plus bénéfiques si cette mission est assurée au niveau du Gouvernorat, ne peut-il être associé clairement au partenariat existant ?

En tout état de cause, il y a un travail de reconstruction de la mémoire du projet local qui doit s'opérer par une mise à plat de toutes les composantes et en rassemblant tous les acteurs qui ont (ou ont eu) part dans le projet local, y compris l'ancienne équipe municipale.

## 5. Conclusions et recommandations :

Les principaux problèmes à résoudre pour gagner efficacité sont les suivants :

- veiller à une meilleure circulation de l'information entre les intervenants (transmission de documents, concertations) ;
- Donner une permanence et une capacité technique à l'ASMM (Association de Sauvegarde de la Médina de Mahdia) tout en lui ménageant une plus grande autonomie ;
- S'assurer que les documents produits dans le cadre de la Maison-Laboratoire soient valorisés avec le concours de tous les intervenants effectifs, et diffusés au profit des habitants et des villes du réseau.

**Mahdia, Tunisie**  
Maison-laboratoire  
Photo : A. Helaoui



### **5.3. Le cas-pilote de Omišalj (2000) (3000 habitants)**

#### **1. Naissance du projet local :**

Jumelée avec la ville de *Taglio di Po*, avec qui elle a signé un accord de coopération lors du séminaire d'*Essaouira* en 1997, la ville d'*Omišalj* a pu bénéficier d'une étude réalisée à son profit par l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de *Venise* qui collaborait déjà avec la ville de *Taglio di Po*.

Cet accord a été appuyé en premier lieu par l'UNESCO et aussi des communes italiennes telles que *Camponogara* ou *Cava de' Tirreni*, etc.

L'intérêt de cette étude qui a pris en charge plusieurs compartiments tels que les ressources en eau, la protection de la nature et des ressources naturelles, la préservation du patrimoine culturel a été de fournir, du fait de son caractère intégrateur, les bases méthodologiques de référence pour promouvoir un développement soutenable.

*Omišalj* est la première ville en Croatie à disposer d'un Comité Local *Agenda 21*.

**Omišalj, Croatie**  
Vue de la ville par la mer  
Photo : J.Sepcic, Maire d'Omišalj



#### **2. Résultats et impacts :**

Malgré un temps très court on peut constater des résultats et impacts suivants :

1. Réalisation de fouilles et restauration archéologiques de la Basilique de *Fulfinium* et d'un inventaire du patrimoine urbain (patrimoine bâti et système de collecte et de gestion de l'eau) ;
2. Amorce d'un processus de participation de la population à l'appréciation des problèmes environnementaux et de développement local ;
3. Elargissement du champ territorial du débat sur les problèmes des ressources en eau à l'ensemble de la région et approfondissement de la question de la qualité chimique et bactériologique de l'eau (y compris des eaux côtières) ;
4. Ces facteurs ont conduit à envisager une école de développement durable à *Rijeka* (chef-lieu de la Province), alors que les Comités *Agenda 21* se sont multipliés le long de la côte croate.

#### **3. Leçons tirées du projet local:**

Le projet local d' *Omišalj* met en évidence deux aspects :

3.1. L'existence d'une approche claire, pluridisciplinaire et intégrée est de nature à porter des fruits malgré la faiblesse (en moyens humains et matériels) des

acteurs locaux. La preuve en est dans la volonté des autorités nationales et provinciales d'élargir la démarche à l'ensemble de la région et de former un encadrement à cet effet.

3.2. Il semble clair aussi que dans le choix des villes-pilotes il y a un seuil critique (une masse critique en terme de population) en deçà duquel le projet local peut aller vers l'échec.

3.3. La continuité entre équipes municipales successives est un facteur important de réussite et de durabilité.

#### **4. Conclusions et recommandations :**

Si le fait de poser d'emblée la problématique environnementale à l'échelle de l'île de *Krk*, dont fait partie *Omišalj*, a permis d'ouvrir la réflexion et la perspective d'un élargissement à l'échelle du Nord de l'Adriatique – grâce à l'appui de l'UNESCO et de la coopération italienne – le facteur limitant est, pour le moment, la faiblesse des moyens de la ville de *Omišalj*.

Aussi, l'élargissement du champ territorial est à la fois une nécessité et une chance pour le projet local.

En effet, l'impuissance des autorités locales à prendre en charge toutes les dimensions du projet local affiché révèle qu'il faut inclure des partenaires régionaux ou nationaux pour que ces volets soient pris en charge.

On peut évoquer à ce titre la question du statut des zones humides (lacs ou lagunes) proches des villes pilotes. Elles constituent un centre d'intérêt pour les villes lorsqu'elles ont un rôle utilitaire qui lui va décidé de leurs sort.

Autant pour les raisons de territorialité que pour des raisons de (champ de) compétences les zones humides appellent l'implication plus directe des autorités régionales, éventuellement sous couvert d'autres programmes (Ramsar, PAM,...)

La possibilité de duplication/transfert/généralisation a priori contrariée par la faiblesse du partenaire principal (municipalité) ne semble détenir toute sa force que de la qualité de la démarche initiée par UNESCO-Venise avec l'apport de l'IAUV et de Gembloux.

Cette démarche, en posant d'emblée la problématique environnementale à l'échelle de l'île, d'une part, et pour les compartiments du rapport homme-nature (patrimoines naturel et culturel), quitte à en produire des applications locales (le centre d' *Omišalj*, les dolines, le lac de *Jezero*), a ouvert la possibilité de généralisation à l'échelle régionale, ce qui lui donne encore plus de pertinence.

**Omišalj, Croatie**  
Vue aérienne de la Basilique de Fulfinum  
Photo : J.Sepcic, Maire d'Omišalj



## **5.4. Le cas-pilote de Saïda (2001)** **(250.000 habitants)**

### **1. Naissance du projet local:**

Lors de leur participation au Séminaire International de *Mahdia* en 1999, le Président de la Municipalité de *Saïda* ainsi que Mme la Présidente de la Fondation *Hariri* ont invité l'UNESCO à tenir à *Saïda* le prochain Séminaire (mai 2000).

C'est à l'occasion de ce dernier que les experts présents ont émis des recommandations spécifiques destinées à jeter une lumière sur les problèmes du développement urbain de l'agglomération et à propos des orientations générales en vue de la formulation d'un plan d'actions prioritaires.

**Saïda, Liban**  
Pêcheurs et front de mer  
Photo : B. Colin



### **2. Les grands axes projet local:**

On peut ranger ces recommandations selon les axes suivants :

#### **1. Préservation des ressources naturelles et culturelles**

Les recommandations relatives à ce volet s'articulent autour du principe de la sauvegarde, la protection et la valorisation de l'environnement terrestre, côtier et marin.

Ces principes de base trouvent leur application dans : la création d'une bande non constructible (verte) le long du littoral, la gestion rationnelle des ressources en eau et le traitement des eaux usées et des déchets solides, la limitation des extensions urbaines. La création d'une Agence de Protection du Littoral et la mise à jour des textes relatifs au Domaine Public Maritime (DPM) étant considérées des outils précieux.

#### **2. La méthodologie d'intervention architecturale**

En partant de la primauté de l'acte de réhabilitation, fondant des stratégies dont la dimension sociale est forte, il convient de privilégier des approches souples et progressives.

L'ensemble de cette démarche peut s'appliquer, en l'adaptant chaque fois aux spécificités du site, aux vestiges archéologiques à l'image des ports antiques, ou aux deux morphologies dominantes dans la ville (la Médina et les zones d'extension).

A cette fin, il apparaît indispensable de former l'encadrement et les spécialistes qualifiés à l'occasion, notamment, de l'ouverture de chantiers-pilotes. Enfin, et conformément aux principes précédemment énoncés, veiller à rétablir la

continuité entre la ville et la mer en re-calibrant le boulevard maritime en promenade.

### 3. Résultats et impacts:

Bien que le projet local soit très récent, on peut déjà en mesurer des avancements et des impacts :

- L'ouverture d'une *Maison-Laboratoire (Khan Hammoud)* destinée à reconstituer et valoriser les savoir-faire traditionnels avec le concours d'artisans locaux et à former l'encadrement local avec le concours de cinq Ecoles européennes d'Architecture (*Paris, La Rochelle, Bordeaux, Barcelone, Madrid*). La discussion entre l'ensemble des partenaires (2002) et les accords qui associent les universités libanaises, conclu en 2003 ont été concrétisés par le lancement des relevés et l'ouverture de la première session dans la *Maison-Laboratoire* (sept 2003).
- Le re-calibrage comme voie de promenade du boulevard de front de mer, autorisant ainsi une relation directe entre ville et la mer.

### 4. Leçons tirées :

Le cas de Saïda confirme l'hypothèse selon laquelle le désir d'adhésion à l'initiative PVCH et d'obtention du label UNESCO sont suffisamment forts pour que les autorités modifient un projet (boulevard côtier) dans le sens des premières recommandations de l'UNESCO.

**Saïda, Liban**  
Le Khan Hammoud  
Photo: B.Colin



## **5.5. Le cas-pilote de Jableh (2003) (80.000 habitants)**

Après avoir participé au Séminaire International de *Saïda* (2001) en qualité d'observateur, la ville de *Jableh* a déposé officiellement sa candidature pour devenir ville-pilote du réseau.

### **1. La préparation**

Dés février 2002, une équipe de spécialistes accompagnée de responsables de l'UNESCO s'est rendue sur les lieux en vue d'identifier les problématiques du développement de la ville et de la mise en valeur des zones historiques et naturelles. L'évaluation globale qui en a résulté, a conduit au constat des fragilités du milieu et à la nécessité d'approfondir sa connaissance.

A cette fin, il a été préconisé de :

- lancer des études pour mieux reconnaître les potentialités et évaluer les impacts de l'urbanisation ;
- rechercher les solutions pour la valorisation du patrimoine et enrayer les pollutions (déchets solides ou liquides) ;

tout en engageant des coopérations scientifiques, en recherchant les financements pour les projets locaux, et enfin en créant des instances de coordination entre les partenaires locaux.



**Jableh, Syrie** ; Le théâtre romain ; Photo : M.Sauvez

### **2. La définition des opérations**

En février 2003, une autre mission a donné lieu à un atelier qui, après l'approfondissement des questions relatives à la réhabilitation des tissus historiques, a envisagé de mettre en place un atelier de formation consacré à la gestion urbaine et au développement régional, et de faire engager les premiers relevés sur le site (urbanisme et architecture).

En plus de ces aspects, l'atelier a retenu des principes d'action selon lesquels l'approche multidimensionnelle et intégrée du développement doit concilier un tourisme de qualité et la préservation des monuments et des sites historiques majeurs.

L'atelier a conclu qu'il fallait procéder à leur recensement et à leur description et à inscrire leur sauvegarde dans une démarche souple : étude de scénarios alternatifs, mise à jour des procédures et règlements, progressivité des actions d'aménagement avec le prise en compte des besoins des habitants.

Cette souplesse dans l'approche doit être accompagnée, et même soulignée, par des opérations visant à créer l'attractivité par la mise en œuvre d'événements artistiques majeurs et la création de circuits de visite, tout en rendant une certaine convivialité à l'espace public (détournement des flux majeurs de circulation).

Comme impacts notables on peut déjà prendre acte du riche débat qui s'est ouvert à propos des modes d'intervention entre autorités centrales et locales, la participation marquée des universités et institutions syriennes au projet local, et du lancement des premiers relevés, et enfin, des premières actions de préservation du littoral.



**Jableh, Syrie,** Port de Jableh, Photo : M. Sauvez

## **6. Leçons retenues**

## **6.1. Portée et limites de l'évaluation**

La prudence dans la mise en œuvre de l'analyse des situations, que ce soit celles qui ont présidé au niveau du Siège au lancement de l'initiative ou celles qui résultent des contextes nationaux différenciés dans lesquels ont été lancés les projets locaux, a conduit l'évaluateur à tracer les limites de validité des critères d'évaluation.

### **1. Un précurseur**

Le premier élément de réflexion concerne le terme de « projet » qui renvoie, dans la terminologie de l'UNESCO aux projets transversaux lancés en 2002 sur le thème « lutte contre la pauvreté » et « nouvelles technologies de l'information » : le projet transversal est à la fois un construit intellectuel (un « projet ») et une organisation (de structures, de moyens, un pilotage) qui le sous-tend. Or notre objet d'intérêt, à savoir l'initiative intersectorielle intitulée « *Développement urbain et ressources en eau douce : Petites Villes Côtières Historiques* » n'est pas officiellement un projet relatif aux thèmes transversaux ; elle en est un « précurseur », puisque lancée en 1996.

### **2. Des convergences et des limites**

En tant qu'initiative précurseur des projets relatifs aux thèmes transversaux, il résulte de convergences disciplinaires, nées au sein de l'UNESCO qui, et c'est peut-être bien le plus important, ont été « portées » par l'action conjuguée et concertée des responsables appartenant à différents secteurs de l'UNESCO.

Cette première série de convergences a donné lieu à une plate-forme à laquelle les villes candidates devaient afficher leur adhésion ; c'est là la seconde convergence, entre des acteurs locaux, institutionnels ou non, et l'UNESCO quant aux objectifs à atteindre.

Il faut cependant se garder d'ignorer le décalage qui peut s'introduire – du fait des jeux et des enjeux – entre le projet local affiché (lors de l'acte de la candidature) et le projet local réel, tel qu'il est configuré par les programmes d'action.

### **3. Des impacts diversifiés**

L'initiative intersectorielle P.V.C.H. – puisque c'est le terme qui convient – visant à faire adopter par les villes cas-pilotes de bonnes pratiques, repose essentiellement sur l'adhésion des villes et la bonne volonté des acteurs, sans leur offrir en échange des « stimulants » matériels visant à les encourager.

Aussi, l'élévation sensible – et des exemples multiples sont là pour les illustrer – du niveau de conscience quant aux valeurs conjuguées de la préservation du patrimoine culturel et naturel, est donc clairement un acquis de l'initiative P.V.C.H. Ceci est vrai au fond même si les pratiques sont parfois moins tranchées ou plus velléitaires que les annonces.

Cet acquis est d'autant plus notable que les législations, les dispositifs institutionnels, les ressources, parfois même la taille de la ville (et son poids) ne donnent pas toute latitude à la ville d'agir selon une approche intégrée.

### **4. Des facteurs pour la durabilité**

L'engagement de la ville dont la candidature reflète en fait l'existence préalable d'un projet local (une idée de la ville) et d'une équipe (souvent appuyée par une personnalité de haut rang au niveau national), fournit en même temps les

conditions de la durabilité, en dépit des aléas tels que les changements induits par le renouvellement des équipes dirigeantes (élections).

Le fonctionnement du projet local et ses chances d'efficacité et de durabilité reposent sur la conjonction de l'existence de :

- une stratégie ou un plan d'ensemble ;
- des acteurs associés multiples ;
- un pilotage du projet local ;
- la stabilité des équipes en charge du projet local.

Cette stabilité ou, si on veut, cette permanence, peut prendre la forme du relais, par la transmission de l'information d'une équipe vers la suivante ou par la collaboration entre elles.

## **5. Quelle suite ?**

Les niveaux d'avancement du projet local – ou de réussite – peuvent ainsi se mesurer aussi bien au niveau du respect des paramètres énoncés par l'UNESCO, que de ses impacts ou enfin de sa replicabilité.

Ceci pose avec clarté la question des conséquences de cette réussite : convient-il d'essaimer autour des cas-pilotes (échelle régionale) ou de transposer (dans un autre lieu), ou convient-il plutôt de s'assurer de l'ancrage et de l'enracinement préalable des projets locaux.

Ces choix, ne sont donc pas contradictoires dans leur substance mais ils engagent chacun des moyens et sont déterminés par la disponibilité des ressources et de l'encadrement nécessaire ; à ce titre ils méritent réflexion.

## **6.2. Une initiative en consolidation :**

L'objectif principal de l'initiative P.V.C.H. vise non pas à obtenir des réalisations physiques mais de convaincre les acteurs politiques d'adopter des principes d'une approche pluridisciplinaires et viable du développement urbain dans les petites villes côtières historiques.

Evaluer le degré d'atteinte de cet objectif à travers cinq cas-pilotes décalés dans le temps – les trois derniers lancés depuis trois ans au plus – et très différenciés par leur contenu et le contexte local de sa mise en œuvre, incite à nuancer les jugements.

C'est sans doute ces aspects qui ont conduit un certain nombre d'intervenants, notamment les experts internationaux – invités au Séminaire d'Evaluation d'Essaouira (30 novembre-2 décembre 2003) à privilégier l'ancrage de l'initiative P.V.C.H. plutôt que son extension.

La comparaison des projets locaux, si elle ne permet pas de rapporter les avancements respectifs à une même échelle, permet néanmoins de tirer quelques leçons.

En effet, les cas-pilotes contribuent chacun à sa façon à la constitution d'une initiative globale, on pourrait même parler d'une initiative collective ou d'un **projet** partagé par delà l'hétérogénéité des situations.

Quels éléments peuvent justifier cette lecture ?

### **1. Le projet local : une idée, une équipe et un label**

Tout d'abord, avant de devenir cas-pilotes, les villes étaient d'ores et déjà le siège de la conjugaison d'une IDÉE (de la ville) et d'une EQUIPE (d'animation). Cette idée est souvent portée par une personnalité d'origine locale (originaire du lieu) et de rang et stature nationale.

Les questions de continuité et de concertation sont primordiales comme cela a été constaté lors de la comparaison des différents cas-pilotes. Mais cette équipe et son projet s'inscrivent dans des modalités de la gouvernance (fonctionnement institutionnel, place de la société civile) et surtout dans des contextes d'enjeux et de stratégies d'acteurs nationaux et locaux qui impriment leur marque au projet. C'est ce qui explique parfois le décalage entre le projet affiché lors de la candidature et la réalité de sa mise en oeuvre.

Soucieuses de leur image comme l'illustre le seul fait de leur candidature, ces villes tiennent à garder le label que confère l'inscription à un programme de l'UNESCO, comme leurs dirigeants n'ont cessé de le souligner lors du séminaire d'Essaouira.

### **2. Un élargissement progressif des partenariats**

En effet, d'un cas pilote à l'autre, on peut noter la multiplication des partenaires. Le premier Séminaire d'Essaouira a donné lieu à la signature par les municipalités présentes d'une convention de coopération (une lettre d'intention) alors que l'apport des universitaires indépendantes s'est limité à des expertises ponctuelles très spécialisées. Or au fil du temps, on est passé de cette situation où elles ont surtout réalisé des constats (relevés d'architecture à Essaouira), analysé et expérimenté à une échelle limitée (Maison-Laboratoire de Mahdia), à celle où les Universités ont produit une lecture et une intelligibilité des phénomènes ainsi que des plans d'action (Omišalj). Depuis, pour Saïda et Jableh, des Universités (européennes et locales) accompagnent le projet local en engageant des formations pour les intervenants locaux et en établissant des plans d'intervention.

Il faut noter que, dans le même temps, leur nombre sur le terrain augmente et qu'elles collaborent entre elles : un exemple de décroisement des pratiques mais aussi des disciplines est offert avec le cas d'Omišalj. Le nombre d'Universités engagées à Jableh et Saïda est non seulement plus important (4 à 6) mais il s'accompagne en outre d'une plus grande présence des Universités locales, dans plusieurs disciplines. Ainsi, quels que soient les jugements que l'on peut porter sur les projets locaux, il s'avère qu'ils suscitent de plus en plus d'adhésions et que la tendance à la pluridisciplinarité s'améliore.

### **3. Une expérience collective**

Chacun des cas-pilotes a été le siège de développements intéressants qui, même s'ils peuvent être sujets à discussion ou à relecture, sont les signes d'un dynamisme qui appelle plus des correctifs et des réorientations que des stimulations.

Au fur et à mesure que de nouveaux projets locaux ont surgi, il est apparu qu'ils ont permis d'affiner des problématiques et des démarches et de mettre au point des outils d'analyse et d'intervention. Dans cet affinement, chacun des cas-pilotes est porteur, dans l'état d'avancement actuel, d'une contribution. Aussi, si les Municipalités et l'UNESCO ont tardé, si ce n'est failli, dans la mise en place d'un réseau d'échanges, il y a maintenant matière à capitalisation.

C'est l'un des contrats majeurs qui peut être fait à partir du Séminaire d'évaluation d'Essaouira.

Cette expérience collective peut être valorisée sous différentes formes, notamment par l'action d'un cycle de formation à destination des acteurs et des professionnels agissant dans les différents cas pilotes.

#### **4. Une organisation et une démarche**

Le nombre actuel de cas-pilotes, cinq, au lancement échelonné dans le temps ne correspond pas à une progression linéaire, à une accumulation de cas plus ou moins similaires. Bien au contraire, et on peut le mettre au crédit de l'UNESCO, il y a eu en même temps un élargissement de champ (nature et nombre des actions engagées) et un approfondissement par le développement des expertises : *Mahdia* a donné le signal par la Maison-Laboratoire, *Omišalj* a donné un cadre conceptuel et opératoire cohérent, *Saïda* et *Jableh* ont donné l'occasion d'approfondir les problématiques urbaine et patrimoniale.

L'initiative P.V.C.H. gagne donc en complexité en même temps que le nombre et la diversité des interventions s'accroissent. Le gain en maîtrise (compréhension et traitement des problèmes) est significatif : c'est donc a posteriori, et c'est un second résultat, que l'initiative s'est doté (ou quasiment) d'une démarche intégrée en cours d'approfondissement dans ses composants et dispose, de fait, d'un Comité Scientifique de suivi.

En d'autres termes, l'initiative P.V.C.H., en plus d'avoir ouvert cinq fronts d'action, a préparé les conditions qui auraient du présider à son lancement et qui sont maintenant le gage – avec les mesures adéquates – d'un développement significatif.

#### **6.3. Ancrage ou redéploiement ?**

Nous en sommes donc, à la lecture des points précédents, au stade où on peut procéder à une capitalisation des acquis-savoirs et savoir-faire – pour peu qu'on procède à leur structuration.

Cette démarche apparaît extrêmement productive pour plusieurs raisons d'inégale importance :

1- Envisager en effet l'élargissement de la collaboration à d'autres universités et centres de recherche européens, méditerranéens, appartenant ou ayant pour champ d'autres aires culturelles et géographiques suppose qu'on leur propose au stade actuel de maturité – et non plus de maturation – de l'initiative P.V.C.H., un sujet de collaboration.

L'attractivité pour un centre de recherche réside surtout dans la nouveauté des thématiques à partir d'approches partagées, ce qui explique l'énorme développement de la recherche en réseau.

Pour une université, l'attrait réside dans l'accès à un terrain offert comme champ d'application de méthodes au profit des étudiants. Il convient là encore d'offrir aux universités une approche construite et attractive.

C'est le cas ici.

2- Concevoir l'étape à venir comme une étape de consolidation rend indispensable de construire cette conception collective, de transformer une liste de critères en une approche unitaire, cohérente adaptable au cas par cas et servant de référent pour mesurer les avancées.

Tous les cas pilotes ne disposent pas d'une telle méthodologie, construite et intégrée; privilégier l'enracinement signifie qu'à la fois on fait bénéficier les acteurs et les professionnels dont la présence dans les projets locaux pilotes est indispensable, et qu'on les met aussi en situation d'échange et de transfert d'expérience entre cas-pilote.

Il y a donc lieu de préciser à la confection sur la base des productions existantes de documents – supports de nature à permettre ces formations.

3 – Non seulement la production de tels outils-conceptuels et méthodologiques – est indispensable à la consolidation, mais elle l'est aussi pour un éventuel redéploiement, une re-production de l'initiative dans d'autres aires géographiques ou culturelles.

En effet, on ne saurait concevoir une répliquabilité, en faisant l'impasse sur les acquis actuels de l'initiative P.V.C.H.

Le dilemme entre enracinement et redéploiement est d'autant plus un faux dilemme qu'ils exigent tous deux un même préalable, à savoir le double effort d'organisation conceptuelle et opérationnelle qui ont manqué à la naissance de l'initiative actuelle.

4 – La simple logique des enchaînements opératoires, qu'on peut faire coïncider avec les exercices budgétaires et/ou les programmations (bisannuelles), impose des étapes logiques :

- consolidation, structuration, capitalisation, organisation
- formation, information des acteurs des cas-pilotes
- sélection des nouvelles aires et des nouveaux partenaires
- organisation des projets locaux, formation des nouveaux acteurs
- lancement des opérations

En conclusion la problématique du devenir de l'initiative P.V.C.H. ne tourne pas autour du choix entre continuité ou diversité des cas pilotes mais autour de la question de lui fournir l'assise centrale qui lui a manqué à sa naissance, et qu'elle a produite au cours de son développement.

## **7. Recommendations**

### **7.1. Enjeux majeurs et étapes :**

La réunion d'Essaouira, à laquelle a été soumis le rapport de l'évaluateur externe, a donné lieu à des observations et proposition de recommandations de la part des experts internationaux invités.

Leur contenu se recoupe avec celles émises par l'évaluateur par un certain nombre de points.



**Essaouira, Maroc**

Photo de groupe (experts et maires) lors de la  
visite de la ville, décembre 2003  
Photo : Y. Amchir

Néanmoins elles s'en distinguent :

- par le fait qu'elles entendent limiter la prochaine étape au seul renforcement des actions engagées dans le cadre des cinq cas-pilotes.
- le rôle imparti aux experts dans la conduite des opérations alors que de l'avis de l'évaluateur ce rôle revient au comité de pilotage UNESCO, à charge pour lui de s'appuyer sur un comité scientifique jouant le rôle de conseil.

Pourtant, et cette différence de points de vue le prouve, le dilemme entre enracinement de l'initiative P.V.C.H. (renforcement des cinq cas-pilotes) ou redéploiement (réplication dans d'autres aires géographiques et/ou culturelles) est un faux dilemme.

**L'enjeu essentiel réside en effet dans le fait de doter l'initiative P.V.C.H. de ce qui lui a manqué – en tant que projet précurseur – au moment de son lancement à savoir :**

- **un comité de pilotage et une organisation opérationnelle ;**
- **une démarche pluridisciplinaire construite et, éventuellement,**
- **de moyens matériels et humains appropriés.**

**Cette tâche qui constitue la première priorité est à même de permettre de réaliser :**

- 1. en seconde étape du point de vue logique vient le travail de capitalisation, formation et organisation au profit des cinq cas-pilotes. Parallèlement, les préparatifs de la mise en réseau en vue des échanges d'expériences et de visites professionnelles.**
- 2. en troisième étape, l'ensemble du dispositif ayant été renforcé et s'étant doté des outils (conceptuels, méthodologiques,**

**organisationnels) indispensables, il pourra efficacement être opéré un transfert vers d'autres aires.**

On voit à travers ce cheminement combien l'opposition entre enracinement et redéploiement est contre-productive; on peut en effet associer, dès la mise en œuvre du second volet (formations) les villes ou régions candidates aux cycles d'initiation, d'échanges, de formation et de visite de villes et d'opérations (des cas-pilotes).

Sur cette base, le détail des recommandations pourrait être le suivant :

## **7.2. Recommandations relatives à la structuration et à la conduite de l'initiative P.V.C.H.**

**7.2.1. Conception globale :** Nécessité de transformer la plateforme de l'initiative P.V.C.H., ensemble d'énoncés successifs s'appuyant sur les recommandations des grandes conférences internationales, en un document problématique qui réarticule les dimensions de cette initiative.

En particulier, il convient d'explicitier les liens dialectiques entre les composants du problème: interface terre-mer, patrimoine urbain et culturel, action anthropique et environnement et partant, retrouver l'échelle territoriale qui leur donne sens.

Cette démarche méthodologique pluridisciplinaire est à même de permettre la constitution de termes de référence autour des quels doit se (re)construire une approche adaptée à chacun des cas pilotes existants ou envisagé dans le cadre d'un transfert d'expérience vers d'autres aires.

### **7.2. 2. Doter l'initiative P.V.C.H. d'un comité de pilotage :**

Compte tenu du degré de développement et de complexité des opérations, il devient nécessaire de mettre en place un comité de pilotage qui associe le Siège et les Bureaux Régionaux de l'UNESCO\* avec l'appui d'un Comité de spécialistes.

L'unicité et la cohérence de l'initiative P.V.C.H. dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, n'excluent pas d'engager une démarche interactive visant à assurer l'adaptabilité aux contextes des projets locaux, la capitalisation des savoirs et savoir-faire, la durabilité des projets locaux et de l'initiative PVCH. La conduite des opérations couvre maintenant un champ opérationnel étendu correspondant au champ de compétence des Bureaux Régionaux de l'UNESCO de *Venise*, *Beyrouth* et du bureau multi-pays de *Rabat*. Pour profiter au mieux de ces acquis et pour resserrer le groupe de Gestion (comité de pilotage) de l'initiative, nous suggérons la composition suivante :

<b>Siège (SC/SHS/WHC)</b>	1
<b>Bureaux hors siège :</b>	
Venise	1
Beyrouth	1
Rabat	1

### **7.2.3. Une convention interne et des procédures codifiées**

Il y a lieu de mettre en place les termes d'une convention fixant les conditions et les modalités d'intervention des partenaires (siège et bureau), de la répartition des moyens, des relations aux tiers (institutions locales, ONG...) dans la limite des prérogatives respectives fixées par les statuts de l'UNESCO, de la circulation des informations, etc. identiques à ceux qui régissent les projets relatifs à des thèmes transversaux lancés en 2002/2003.

\*NB: le terme générique "bureau régional" désigne, dans le texte toute structure située hors siège, dans les régions où se déroulent les projets locaux. Les missions décrites se réfèrent exclusivement à l'initiative quels que soient les statuts de la structure considérée dans l'organigramme de l'UNESCO, ou ceux envisagés dans le cadre des **projets** de décentralisation.

### **7.2.4. Des missions complémentaires**

A cet effet, les principes devant présider à la répartition des tâches devraient être les suivants :

- Dès lors qu'il revient au Siège de capitaliser les savoirs et de les répercuter, diffuser dans le monde, ainsi que d'entretenir des rapports officiels avec les Etats membres et les autres Organismes Internationaux, il a nécessairement mission de recueillir, traiter et diffuser les informations sur l'initiative P.V.C.H. et les actions engagées localement ;
- Le Siège tient informées les instances concernées des résultats des projets, assure les coordinations essentielles avec les autres programmes et Organismes Internationaux et répercute les orientations et décisions prises vers les échelons régionaux dont il coordonne les actions dans le cadre de l'initiative P.V.C.H. ;
- Puisque le projet local prend place dans un territoire dont le Bureau Régional de l'UNESCO a une connaissance pointue du fait de la proximité géographique, ce dernier est susceptible de contribuer à une adaptation des recommandations/mesures au niveau local ;
- Ses contacts avec les institutions et les associations locales, tout autant qu'avec les autorités centrales des Etats membres de sa région, le rendent apte à assurer la durabilité, le développement et la replicabilité du projet local et le développement des partenariats ;
- Il peut, dès la conception du projet local, apporter son concours à la finalisation de ses termes de référence par la prise en compte des spécificités locales, rechercher les financements appropriés et engager la concentration avec les programmes locaux des organismes internationaux en vue d'une plus grande cohérence.

### **7.2.5. La répartition des tâches Siège/Bureaux Régionaux :**

Concrètement, les rôles respectifs des Secteurs Centraux (Siège) et des Bureaux Régionaux de l'UNESCO pour cette initiative en tenant compte des apports et des missions spécifiques des uns et des autres pour la réussite de l'initiative dans toutes ses composantes.

#### **Siège :**

Coordination, contacts inter secteurs  
Conventions globales  
Réseau, formation

Publications  
Spécialisation thématique  
Recherche de partenaires et financement

**Bureaux régionaux :**

Préparation et conduite des opérations  
Extension des champs d'intervention

### **7.2.6. Spécialisation thématique**

Les cas-pilotes contiennent une "dominante" susceptible de valorisation, comme le montre la comparaison de cas comme *Omišalj* et Saïda. Il convient d'en tirer profit en donnant une responsabilité en vue de faciliter les croisements d'expériences.

Outre les compétences de chaque Bureau Régional, on peut profiter des profils dominants des projets locaux (i.e. leur secteur de capitalisation) pour donner au Bureau Régional concerné une compétence thématique. Il joue le rôle de relais avec les secteurs concernés (spécialistes) et le responsable au siège (coordination), il serait un membre spécialisé au sein du comité.

La répartition serait la suivante :

**Venise :**

Littoral,  
Hydrologie,  
Hydroécologie,  
Zones humides,  
Tourisme culturel – écotourisme

**Beyrouth :**

Patrimoine,  
Architecture,  
Tissus urbains

**Rabat :**

Tourisme Culturel – écotourisme

**Siège-Paris :**

Plate forme « *Régions Côtières et Petites îles* »  
avec l'assistance technique de la Division des Sciences de l'eau  
et de la Section Développement Urbain du Secteur des Sciences Sociales, et du  
conseil scientifique de l'initiative P.V.C.H.

## 7.2.7. Tableau récapitulatif

### *Répartition des missions au sein du comité de pilotage*

Niveau	Mission
<b>Siège</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engagement des accords avec les organismes internationaux spécialisés (CNUEH, PNUE...) sur des plate-formes de collaboration (mers, littoraux, biodiversité, Etablissements humains...);</li> <li>▪ Mise au point des accords et conventions avec les Etats-membres pour la réalisation d'objectifs (protection, préservation);</li> <li>▪ Mise au point et lancement de projets relatifs aux thèmes transversaux et des programmes pluriannuels;</li> <li>▪ Organisation des échanges</li> <li>▪ Choix des cas d'étude en accord avec les Bureaux Régionaux et les Etats membres concernés;</li> <li>▪ Elaboration des orientations principales des projets et des grandes lignes des programmes à court, moyen et long terme.</li> </ul>
<b>Bureaux Régionaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise au point de projets locaux en accord avec siège;</li> <li>▪ Définition des actions à intégrer aux projets locaux;</li> <li>▪ Recherche de partenaires locaux, nationaux, internationaux (coopération bi ou multilatérale) pour accompagner et financer les projets locaux;</li> <li>▪ Mise en cohérence du projet local avec les programmes locaux des organismes internationaux;</li> <li>▪ Définition, en accord avec le siège, des mesures propres à assurer la durabilité et la replicabilité des projets locaux;</li> <li>▪ Signature des accords et convention de partenariats dans le respect des paramètres des projets locaux;</li> <li>▪ Veille et suivi des actions engagées dans le cadre du projet local;</li> <li>▪ Diffusion de l'information sur le projet local;</li> <li>▪ Organise les cycles de formation à destination des acteurs institutionnels.</li> <li>▪ Assure le relais thématique entre les cas-pilotes de sa région et le siège</li> </ul>

### **7.3. Recommandations relatives à la capitalisation, la formation, les échanges :**

7.3.1. Le travail de construction conceptuelle et méthodologique amorcé à *Omišalj*, s'enrichit des travaux de Mahdia, Saïda et Jableh. Il convient de lui donner toute sa portée en veillant à la publication des documents produits par les experts et université travaillant dans les villes cas-pilotes, et d'en assurer la diffusion.

Les thèmes suivants peuvent être développés :

La définition des indicateurs de développement sociaux, cultures et environnementaux. Les modes d'analyse des composantes territoriale au sens de paysages résultat de l'action anthropique, milieux naturels, patrimoine culturel et leurs liens dialectiques, et les techniques associées (relevés, logique de fonctionnement, etc).

La démarche de planification et d'intervention centrée sur les exemples de la gestion de l'eau.

Approche réflexive sur l'habitat, technique et société : redécouverte des matériaux et techniques de constructions traditionnelles en allant vers la reconstitution des logiques de production de ces savoirs.

### 7.3.2. Mise en place d'un cycle de formation :

Il est recommandé que de tels acquis puissent servir à l'élaboration de formation de techniciens et de cadres municipaux, mais aussi à la création de cursus appropriés dans les Universités de la région.

- **Organisation d'un cycle de formation :** le renforcement institutionnel est devenu au fil des années l'un des éléments majeurs des projets de développement. L'expérience montre que même lorsque des institutions locales disposent de cadres techniques, ces derniers ne sont pas toujours au fait de l'évolution des méthodes dans le domaine de la conception, du montage, de la gestion de projet local, notamment en matière de développement durable. Ceci est encore plus vrai pour les ONG dont la contribution est pourtant largement souhaitée. C'est pour cette raison qu'un cycle de formation à destination des acteurs impliqués dans les villes cas-pilotes est recommandé dans le cadre de financements extra budgétaires.
- Modalités :
  - Public :** professionnels et acteurs intervenants dans les villes pilotes, les villes candidates, etc. ;
  - Intervenants :** opérateurs et universitaires, experts agissant (ou ayant agi) dans la conception, la conduite des actions du projet local ;
  - Durée :** deux à trois semaines ;
  - Contenus :** en plus des contenus détaillés, préparation de la mise en place d'un site web.

### 7.3.3. Mise en réseau :

Sous ce libellé nous entendons:

La mise en réseau des villes cas-pilotes : la facilitation des échanges (visites de professionnels, visites réciproques d'étudiants ou d'habitants) par les municipalités pour faire connaître les villes partenaires et l'intérêt de la collaboration.

L'organisation par le recrutement des agents formés lors des cycles de formation (voir 7.3.2) d'échanges professionnels sur les actions engagées dans les projets locaux.

Prise de contact par les universités déjà engagées dans les cas-pilotes avec les universités et centres de recherches homologues en Europe en Méditerranée, et dans d'autres aires culturelles en vue de les intéresser à la démarche.

Il s'agit de susciter des collaborations supplémentaires ou, au moins, l'intérêt et d'inciter d'autres acteurs à dupliquer l'expérience, contribuer au renforcement des connaissances, contributions à la formation des acteurs locaux.

#### **7.4. La préparation d'un transfert efficace :**

**L'association ultérieure de villes appartenant aux aires des cas-pilotes actuels ou à d'autres aires aura d'autant plus de chances de réussite qu'elle aura été précédée des consolidations et enracinements visés aux points précédents.**

Néanmoins, si l'initiative P.V.C.H. doit se doter à la fois d'outils organisationnels et méthodologiques, pour contribuer à enrichir la mise en œuvre des recommandations ci-dessus. Il convient de préciser les conditions auxquelles devraient obéir les villes-candidates, en tenant compte des leçons déjà tirées des cas-pilotes actuels à savoir :

7.4.1 : Existence d'un projet local cohérent obéissant aux critères énoncés par l'UNESCO dans sa plate forme.

7.4.2. Existence de partenaires locaux et, éventuellement étrangers (villes jumelées, organisations internationales,...) manifestant clairement leur volonté de s'engager en commun dans le projet local.

7.4.3. La diversité, le degré d'autonomie, la vitalité de ces partenaires est un facteur majeur de la faisabilité du projet local. Une convention, fondée sur les objectifs visés en 7.4.1 doit matérialiser cet engagement dans le projet local des autorités locales (municipalité) et régionales sinon nationales, des associations et des universités concernées.

## **8. Annexes**

## Annexe 1 :

### **Recommandations de la réunion d'évaluation d'Essaouira 30 novembre-2 décembre 2003**

*Après 6 ans d'activité, l'initiative PVCH se trouve aujourd'hui à une époque charnière dans son évolution en tant qu'initiative régionale et intersectorielle. Les expériences acquises et le matériau collecté sont suffisamment abondants pour avoir permis de prendre du recul dans l'analyse et d'envisager des propositions de révisions d'objectifs, de structure et de fonctionnement en vue de l'amélioration de l'initiative dans son ensemble, pour répondre à l'attente des villes du réseau.*

#### **Bilan général à partir de la présentation de l'état d'avancement des projets locaux**

Le bilan par projet pilote s'est révélé ainsi globalement positif, les projets locaux ayant pour certains déjà complété un premier cycle de vie, d'autres ayant posé des bases solides de réflexion pour envisager de concrétiser et structurer davantage la mise en œuvre de leurs activités. Il ressort en particulier que les villes côtières sont un contexte d'application de la problématique du développement durable en ce que ses 4 piliers s'y retrouvent selon des modalités spécifiques qui appellent un effort concret d'intégration :

<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Problèmes d'eau salée</li><li>• Stabilité du littoral (dunes, falaises)</li><li>• Maintien de la biodiversité en bord de mer</li><li>• Gestion des déchets solides et liquides</li><li>• Conservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel</li></ul>
<b>Economie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tourisme (exogène) et ses rapports avec l'emploi endogène</li><li>• Maintien d'une activité économique</li><li>• Recherche de solidarités et de partenariats financiers (Régions, Etat, International)</li></ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bi-polarisation de la communauté (locaux et touristes : riches/pauvres, permanents/temporaires)</li><li>• Occupation des nouveaux quartiers extérieurs au centre ancien au détriment des espaces naturels par les couchés aisés et concentration des groupes défavorisés et des nouveaux migrants ruraux dans les centres historiques vétustes</li><li>• Nécessité d'aménagement en profondeur trouvant une complémentarité avec des sites voisins non côtiers</li><li>• Sur-densification destructrice des centres historiques situés en bord de mer</li><li>• Enclavement des centres historiques en raison de la pression urbaine due aux migrations et à la configuration géographique</li></ul>
<b>Participation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La côte est le territoire où les tensions entre activités humaines et ressources naturelles sont le plus exacerbées, il y a nécessité d'associer les acteurs locaux à leur résolution</li><li>• Ce lieu de tension est en avance sur beaucoup d'autre, il y a donc intérêt à diffuser ce qui s'y expérimente.</li></ul>

Au-delà de la mise en œuvre de certaines recommandations suggérées par les experts, il ressort que l'initiative PVCH a stimulé une prise de conscience diffuse de l'interdépendance des problématiques physiques et humaines et, en conséquence, de la nécessité de développer des approches intersectorielles et intégrées du développement urbain.

Ces observations confirment en outre le caractère très innovateur d'une initiative qui affronte des problématiques sensibles et très actuelles (ressource en eau, gestion environnementale, pression migratoire sur le littoral, tourisme, pauvreté urbaine...) et qui font que les villes côtières du réseau se situent comme des villes pionnières pour d'autres villes présentant des caractéristiques urbaines et des problèmes similaires.

Les différents partenaires présents à la réunion d'évaluation recommandent de ce fait que l'initiative PVCH se poursuive de façon à valoriser les investissements réalisés et les résultats obtenus en conséquence de 1997 à 2003. Dans une seconde phase de cette initiative, l'accent devrait surtout être mis sur la capitalisation des acquis des cas existants (valoriser leur caractère pilote) et la mise en réseau de leurs expériences.

### **Recommandations concernant la mise en réseau des expériences**

L'objectif principal de la mise en réseau est de favoriser des échanges selon un schéma non seulement vertical, mais aussi horizontal (des autorités municipales entre elles, des universités entre elles et des mouvements associatifs entre eux) portant sur le transfert d'expériences et de bonnes pratiques dans un cadre et dans un champ de compétences définis. Il s'agit en effet d'assurer la dissémination non pas de modèles préconçus (kits) mais d'une approche et de processus de travail qui puissent être réutilisés dans des contextes locaux spécifiques. Cette approche est celle de la synergie des problématiques et des acteurs plutôt que la logique sectorielle d'équipement.

1. Il a été vivement recommandé par les experts internationaux de limiter le réseau aux cas pilotes existants, lesquels nécessitent encore de travaux d'approfondissement des processus en cours (l'activité du réseau devant s'inscrire dans la continuité temporelle) ;
2. Ceux-ci devraient être valorisés comme les initiateurs d'échange de leurs bonnes pratiques et de leurs expériences ;
3. Ils sont de ce fait les premiers responsables de la diffusion de bonnes pratiques, avec les universités partenaires

Les participants suggèrent que le rôle des Bureaux Régionaux de l'UNESCO, également constitués en réseau, soit renforcé afin d'assurer une meilleure continuité du processus de travail au-delà des interventions ponctuelles d'experts. Ils pourraient mettre à profit leur ancrage local pour jouer le rôle de facilitateur institutionnel (la particularité de la gestion intégrée étant de mettre en présence plusieurs autorités compétentes dont il faut pouvoir réguler les conflits) et nécessitent de ce fait d'une décentralisation appropriée des ressources indispensables.

## **Recommandations concernant la capitalisation des acquis du réseau**

Dans le cadre de l'approfondissement des cas d'étude en cours, il a été recommandé que l'accent soit mis sur la capitalisation des résultats des expériences déjà réalisées dans les cinq villes cas pilote du réseau. En raison même de leur caractère pilote, il importe en effet que les enseignements novateurs qui en ressortent soient transmis à d'autres villes ayant à faire face à des problématiques similaires de développement et de gestion urbaine.

Pour permettre une capitalisation efficace des acquis, il serait souhaitable :

1. D'établir un mécanisme de pilotage scientifique et culturel du réseau par le groupe des experts internationaux de l'initiative PVCH, soutenus localement par les bureaux régionaux et suivant leur domaine de compétence scientifique par les divisions concernées de l'UNESCO.
2. Les experts encadreront l'approfondissement des processus d'élaboration des politiques publiques urbaines sur la durée et dans chaque ville pilote afin d'en assurer le suivi et une meilleure cohérence méthodologique il s'agit d'une assistance méthodologique et non pas d'une labellisation homologuante et/ou contraignante ; face à la complexité des problèmes et de l'approche, il s'agit d'apporter un soutien moral et garantir un ajustement régulier de la démarche par le biais d'expertises scientifiques et de visites auprès des acteurs locaux qui n'ont pas toujours les moyens ni les compétences de leur mise en œuvre;
3. Ce suivi fournira les bases de la validation méthodologique des approches à la gestion intégrée du développement urbain, validation qui pourra s'alimenter également à des expériences significatives accumulées par les experts dans des villes non inscrites dans le réseau mais conformes aux hypothèses de travail du réseau.
4. A ce stade seulement pourra être envisagée la formalisation des acquis et leur diffusion au sein du réseau tout comme dans un cadre plus large. L'UNESCO est appelée à jouer de cette perspective un rôle essentiel d'amplificateur et de disséminateur de pratiques éclairées.
5. Enfin, il est recommandé que de tels acquis puissent servir à l'élaboration de formation de techniciens et de cadres municipaux, mais aussi à la création de cursus appropriés dans les Universités de la région.

## **Recommandations concernant la poursuite des activités locales**

Enfin, des activités innovantes au niveau local ont été mises en exergue et sont vivement encouragées :

1. promotion de systèmes d'information sur les projets au niveau local accessibles à toutes les catégories sociales de population et dont les supports pourraient être réutilisés dans tout contexte ;
2. faire émerger une implication de la société civile et élargir la problématique de réhabilitation du patrimoine à la dimension sociale et à l'échelle du quartier, comme cela est en cours de réalisation dans la Maison-Laboratoire de Saïda;
3. mettre en réseau l'initiative du projet « grandir en ville » dont un site pilote a été ouvert à Saïda en 1999 et pour lequel le manuel de formation des animateurs a déjà été traduit en arabe.
4. de façon plus générale il serait souhaitable de pouvoir favoriser dans tous les cas pilote les initiatives de participation de la population basées sur une analyse des contextes socio-politiques et des besoins/désirs des populations afin de proposer des modalités de gestion participative adéquates et de nouveaux usages du bâti et des espaces en accord avec les souhaits des habitants;

*Les recommandations générales et la déclaration des experts de la réunion d'Essaouira seront intégrées au projet de rapport d'évaluation proposé par l'évaluateur externe de l'UNESCO avant le 20 décembre 2003, ainsi que les commentaires des services centraux de contrôle interne de l'UNESCO.*

*Cette nouvelle version du rapport sera soumise aux experts internationaux qui en vérifieront la globalité avant sa soumission au Conseil Exécutif de l'UNESCO en avril 2004-*

## **Annexe 2 :**

### **Recommandations des experts internationaux**

*Les experts internationaux réunis à Essaouira du 30 novembre au 2 décembre 2003, au-delà des recommandations générales sur l'évaluation globale de l'initiative « Développement urbain et ressources en eau : Petites villes côtières historiques », souhaitent, tout en félicitant les partenaires, leur faire part des observations suivantes :*

#### **1. La réussite du programme implique des interventions d'urgence :**

- à Essaouira, la gravité et l'ampleur des désordres causés par la mer à la muraille et aux maisons qui y sont adossées sont telles aujourd'hui qu'une brèche risque de se produire à courte échéance : il est donc urgent d'y apporter une solution technique conforme aux exigences d'un site classé au patrimoine mondial ; cette solution devra respecter l'intégrité du milieu naturel et de la muraille ;
- à Jableh, bien que le programme n'ait démarré qu'en 2003, les enjeux patrimoniaux et urbains appellent maintenant la mise en place rapide du dispositif opérationnel.

#### **2. Il faut attirer l'attention sur la fragilité de la dynamique de l'initiative PVCH là où des décisions malencontreuses ou trop différées risquent de ruiner la crédibilité et de faire perdre les acquis des démarches entreprises :**

- Autoriser des projets de construction, susceptibles de nuire gravement au patrimoine bâti et naturel, de surcroît en contradiction avec les résultats de la concertation avec la société civile, induirait des conséquences négatives irréversibles et mettrait en danger toute l'approche participative à Essaouira ;
- il serait également souhaitable, par exemple, que la réhabilitation des carrières à Mahdia soit maintenant inscrite à l'ordre du jour et que la municipalité de Kotor prenne un acte officiel d'engagement du programme.

#### **3. Les experts soulignent la capacité d'écoute et de réaction positive des municipalités aux recommandations présentées par l'UNESCO :**

- Ainsi la ville de Mahdia a su renoncer à un projet de port de plaisance mal localisé et a procédé à une réhabilitation exemplaire de la dune qui borde sa plage ;
- de même, la ville de Saïda a su réduire l'impact négatif du boulevard de front de mer sur la plage nord en diminuant son emprise de 24,50 m sur une longueur d'1 km et en contrôlant mieux son usage ; en outre, elle s'est engagée avec détermination dans le soutien à la « maison - laboratoire » pour réhabiliter techniquement et socialement sa ville ancienne ;
- la municipalité d'Omišalj qui a su ouvrir aux problématiques environnementales sa vision territoriale doit témoigner du même dynamisme pour la concrétiser ;
- enfin, à Essaouira, un exemple remarquable a été offert par la multitude de petites restaurations du bâti, impliquant les populations les plus fragiles (enfants des rues, chômeurs ...). Cet exemple a stimulé les habitants à faire de même dans leur quartier.

#### **4. La durabilité de l'initiative implique un accompagnement de proximité des partenaires. A cette fin, il importe d'accorder aux Bureaux Régionaux de l'UNESCO une plus grande autonomie d'action et des moyens renforcés**

- 5. Les experts apprécient l'ambition et le caractère novateur de l'initiative. Ils félicitent tous les partenaires et les Maires en particulier d'aller de l'avant. Ils tiennent à leur redire leur soutien et leur entière disponibilité pour poursuivre à leurs côtés une entreprise déjà bien engagée.**

Les experts internationaux  
Essaouira, 2 décembre 2003

### **Annexe 3 :**

#### **Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains Habitat II**

1. Nous, chefs d'Etat ou de gouvernement et chefs des délégations officielles des pays rassemblés à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996, souscrivons à cette occasion aux objectifs universels qui consistent à garantir à tous un logement convenable et à rendre les établissements humains plus sûrs, plus salubres, plus vivables, plus équitables, plus durables et plus productifs. Dans les débats que nous avons consacrés aux deux thèmes principaux de la Conférence — un logement convenable pour tous, et le développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé — nous nous sommes inspirés de la Charte des Nations Unies et notre but a été de réaffirmer les partenariats existants ou d'en établir de nouveaux pour entreprendre une action aux niveaux international, national et local afin d'améliorer notre cadre de vie. Nous nous engageons à respecter les objectifs, principes et recommandations contenus dans le Programme pour l'habitat et promettons de contribuer ensemble à l'application de celui-ci.

2. Conscients de l'urgence du problème, nous avons constaté que la situation du logement et des établissements humains continuait de se détériorer. Or, les villes et les villages sont des centres de civilisation, facteurs de développement économique et de progrès social, culturel, spirituel et scientifique. Nous devons tirer parti des avantages qu'ils offrent et préserver leur diversité de façon à promouvoir la solidarité entre tous les peuples.

3. Nous réaffirmons notre volonté résolue d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande pour l'humanité tout entière. Nous rappelons la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver (Canada), l'Année internationale du logement des sans-abri et la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, qui ont toutes contribué à mieux faire prendre conscience, au niveau mondial, des problèmes des établissements humains et de la nécessité de faire en sorte que chacun bénéficie d'un logement convenable. Grâce aux conférences mondiales organisées récemment par l'ONU, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous disposons maintenant d'un programme détaillé pour l'instauration, dans des conditions d'équité, de la paix, de la justice et de la démocratie, programme fondé sur le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement — éléments interdépendants et complémentaires du développement durable. Nous nous sommes efforcés de tenir compte des résultats de ces conférences dans le Programme pour l'habitat.

4. Pour améliorer la qualité de la vie dans les établissements humains, nous devons lutter contre la détérioration des conditions qui, dans la plupart des cas, et plus particulièrement dans les pays en développement, a atteint un seuil critique. A cette fin, nous devons nous attaquer de manière globale, entre autres, aux problèmes suivants : modes de consommation et de production non viables, en particulier dans les pays industrialisés; changements non viables de la structure et de la répartition de la population, la priorité étant donnée à l'examen de la tendance aux concentrations excessives; situation des sans-abri; accroissement de la pauvreté; chômage; exclusion sociale; instabilité familiale; insuffisance des ressources, des infrastructures et des services de base; lacunes de la planification; aggravation de

l'insécurité et de la violence; dégradation de l'environnement et vulnérabilité accrue aux catastrophes.

5. Les enjeux concernant les établissements humains ont une dimension mondiale, mais les divers pays et régions se heurtent aussi à des problèmes particuliers qui appellent des solutions particulières. Nous sommes conscients de la nécessité d'intensifier notre action et notre coopération en vue d'améliorer les conditions de vie dans les villes et villages de tous les pays du monde, en particulier les pays en développement, où la situation est particulièrement grave, ainsi que les pays en transition sur le plan économique. A cet égard, nous savons que la mondialisation de l'économie internationale présente pour le processus de développement des avantages et des inconvénients, ainsi que des risques et des incertitudes, et que l'adoption de mesures positives dans les domaines du financement du développement, de la dette extérieure, du commerce international et du transfert de technologie permettrait d'atteindre plus facilement les objectifs du Programme pour l'habitat. Il faut que nos villes soient des milieux où les êtres humains vivent et s'épanouissent dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir.

6. Le développement des campagnes et celui des villes sont interdépendants. Aussi devons-nous non seulement améliorer l'habitat urbain, mais également nous attacher à doter les zones rurales d'une infrastructure adéquate, de services publics et de possibilités d'emploi afin de les rendre plus attrayantes, de constituer un réseau intégré d'établissements et de réduire au minimum l'exode rural. Une attention particulière doit être portée aux petites villes et aux villes moyennes.

7. Comme l'être humain est au centre des préoccupations relatives au développement durable, il est la raison d'être de l'action que nous mènerons pour appliquer le Programme pour l'habitat. Nous sommes conscients du fait que les femmes, les enfants et les jeunes ont tout particulièrement besoin de vivre dans de bonnes conditions de sécurité, d'hygiène et de stabilité. Nous redoublerons d'efforts pour éliminer la pauvreté et la discrimination, pour défendre et faire respecter tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous et pour répondre aux besoins essentiels — éducation, nutrition, services de santé pendant toute l'existence et, en particulier, un logement convenable pour tous. A cette fin, nous nous engageons à améliorer les conditions de vie dans les établissements humains d'une façon qui soit adaptée aux réalités et besoins locaux et nous reconnaissons la nécessité de nous pencher sur les tendances globales dans les domaines économique, social et écologique pour permettre la création d'un cadre de vie meilleur pour tous. Nous garantirons aussi la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, de toutes les femmes et de tous les hommes à la vie politique, économique et sociale, ainsi que la participation effective des jeunes. Nous nous emploierons à faire en sorte que les handicapés aient pleinement accès aux politiques, programmes et projets liés au logement et au développement durable des établissements humains et à ce que ces politiques, programmes et projets répondent à un souci d'équité entre les sexes. Nous pensons plus particulièrement à cet égard à tous ceux qui vivent dans la pauvreté absolue — ils sont plus d'un milliard — ainsi qu'aux membres des groupes vulnérables et défavorisés visés dans le Programme pour l'habitat.

8. Nous réaffirmons notre volonté d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit à un logement convenable, prévu dans divers instruments internationaux. A cette fin, nous solliciterons la participation active de tous nos partenaires publics, privés et non gouvernementaux, à tous les niveaux, pour garantir à tous la sécurité juridique d'occupation, la protection contre la discrimination et l'égalité d'accès à un logement convenable et abordable.

9. Nous nous emploierons à accroître l'offre de logements abordables, en faisant en sorte que les marchés fonctionnent efficacement et en tenant compte des intérêts de la collectivité et de la nécessité de protéger l'environnement, en facilitant l'accès à la terre et au crédit et en aidant ceux qui ne peuvent accéder au marché immobilier.

10. Pour protéger l'environnement mondial et améliorer la qualité de la vie dans les établissements humains, nous nous engageons à respecter des modes durables de production, de consommation, de transport et de développement des établissements humains; à prévenir la pollution; à respecter la capacité limite des écosystèmes et à préserver les chances des générations futures. A cet égard, nous coopérerons dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la qualité et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des facteurs de dégradation de l'environnement mondial, nous réaffirmons le principe selon lequel les pays ont des responsabilités communes, mais différenciées. Nous savons également que nous devons agir d'une manière compatible avec le principe de précaution, appliqué largement selon la capacité de chacun. Nous devons aussi promouvoir des cadres de vie sains, grâce en particulier à l'approvisionnement en eau salubre, en quantité suffisante, et à une gestion efficace des déchets.

11. Nous nous attacherons à promouvoir la conservation, la remise en état et l'entretien des bâtiments, monuments, espaces publics, paysages et modes d'habitat ayant une valeur historique, culturelle, architecturale, naturelle, religieuse ou spirituelle.

12. Nous adoptons la stratégie de facilitation et les principes de partenariat et de participation, car il s'agit là de la manière la plus démocratique et la plus efficace de tenir nos engagements. Considérant que les autorités locales sont nos partenaires les plus proches et qu'elles ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, nous devons, compte tenu du cadre juridique de chaque pays, promouvoir la décentralisation au profit d'autorités locales démocratiques et chercher à renforcer leurs capacités financières et institutionnelles compte tenu de la situation du pays considéré, tout en veillant à ce qu'elles agissent de manière transparente, qu'elles respectent le principe de l'obligation redditionnelle et qu'elles soient sensibilisées aux besoins de la population — qualités essentielles requises des pouvoirs publics à tous les niveaux. Nous accroîtrons aussi notre coopération avec les parlementaires, le secteur privé, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les autres organismes de la société civile, en respectant pleinement leur autonomie. Nous renforcerons aussi le rôle joué par les femmes et nous encouragerons les entreprises du secteur privé à faire des investissements qui tiennent compte des intérêts de la collectivité et de la nécessité de respecter l'environnement. Sur le plan local, l'action devra être orientée et stimulée par des programmes locaux fondés sur Action 21, le Programme pour l'habitat ou tout autre programme équivalent, et tirer parti de l'expérience de coopération mondiale engagée à Istanbul par l'Assemblée mondiale des villes et des autorités locales, sans préjudice des politiques, objectifs, priorités et programmes nationaux. La stratégie de facilitation prévoit que les gouvernements sont tenus d'appliquer, lorsqu'il y a lieu, des mesures spéciales à l'intention des membres de groupes défavorisés et vulnérables.

13. Comme la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat exigera un financement adéquat, nous devons mobiliser des ressources financières aux niveaux national et international, y compris des ressources nouvelles et supplémentaires provenant de toutes sources — multilatérales et bilatérales, publiques et privées. A cet égard, nous devons faciliter le renforcement des capacités et encourager le transfert de technologie et de connaissances appropriées. En outre, nous réaffirmons les

engagements pris lors de conférences des Nations Unies organisées récemment, en particulier ceux qui sont énoncés dans Action 21 au sujet du financement et du transfert de technologie.

14. Nous pensons que, pour que le Programme pour l'habitat soit appliqué intégralement et efficacement, il faudra renforcer le rôle et les fonctions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qui devra axer ses efforts sur des objectifs et des stratégies bien définis et formulés de façon détaillée. A cette fin, nous nous engageons à contribuer à la bonne exécution du Programme pour l'habitat et de son plan d'action mondial. En ce qui concerne l'application du Programme pour l'habitat, nous sommes pleinement conscients de l'importance des plans d'action régionaux et nationaux mis au point à l'intention de la Conférence.

15. Cette Conférence d'Istanbul ouvre une ère nouvelle de coopération, une ère de solidarité. A l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, elle nous propose une conception positive de ce que doivent être des établissements humains durables, elle nous donne un sentiment d'espoir dans l'avenir de l'humanité et elle nous appelle à participer à une tâche qui mérite véritablement tous nos efforts : construire ensemble un monde où chacun pourra être assuré d'un foyer, avec la perspective de vivre dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir.